

## **MEMORIAL**

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

## Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 478 29 mars 2007

## **SOMMAIRE**

Armeos S.A 22904	Olcese Finance S.A
Artubel S.A	Palamon Publishing Holdco S.à r.l 22936
Assa Abloy Incentive 2004 Holding S.A.	Partnair Luxembourg S.A 22906
22903	Parton S.A
A-TV Worldwide Marketing S.A 22904	Peerless Sicav
Bardot S.A 22931	Phoenix Shipping S.A22924
Belfil S.A 22908	Poona S.A
Birkin S.A 22925	PRO 53 S.A22937
Carolus Investment Corporation 22903	Punta S.A 22906
Cheche Consultancy Services 22942	Rhune S.A22898
Coriolus Properties S.A	River Properties S.A
Dal Zotto & Associés	RS Portfolio22899
Darchange S.à r.l	Safei Invest
Dewaplus	Santa Margherita Investment Company
Euralver Façades S.A22930	S.A 22944
Finmean Holding S.A22913	Semtex Holding S.A22913
Fortfinlux S.A	<b>Sepvar Holding22907</b>
Gevapan Invest Holding S.A	
Global-Events SA22925	SVG Holdings S.A22911
I.C.C.B.R.C. S.A	Sydbank Peerless, Sicav22914
Immobilière Argile S.A22905	Sylux S.A22903
Imprimerie Centrale22913	Topaz Group S.à r.l
Jovest Holding S.A	TP Luxembourg S.A22907
Landry Holding S.A	UBS Luxembourg Sicav22902
Luxad S.A	UCXA Management S.A 22914
Lysidor 22911	Ventos S.A 22899
Marazzi Participations S.A22924	Vesper22901
Martyn Properties S.A22919	Vinia S.A
Millennium Sicav22909	Vininvest22898
Mizuho Fund Series22931	Visual Impact SA22942
Multi Units Luxembourg22909	Wellfleet Sicav
Naked S.A. Luxembourg 22898	Xademu Luxembourg Holding S.A 22907
New Millennium22901	Zippy S.A22908
NLD Activities S.A	
Nord Européenne d'Investissement S.A.	



## Vininvest, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 18.011.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

#### **I'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 18 avril 2007 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2006;
- b. rapport du Commissaire;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2006;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. délibération conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;
- g. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007026577/45/18.

#### Rhune S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 101.742.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

#### I'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 18 avril 2007 à 14.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2006;
- b. rapport du Commissaire;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2006;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007026578/45/17.

#### Naked S.A. Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 102.293.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

## I'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 18 avril 2007 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire,
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006,
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire,
- 4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants,
- 5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission,
- 6. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
- 7. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007027472/795/20.



## Jovest Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 38.919.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

#### **I'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le lundi 23 avril 2007 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations Statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007026579/755/19.

## RS Portfolio, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 114.409.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

#### I'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 27 avril 2007 à 13.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du réviseur d'entrprises.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006.
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au réviseur d'entreprises.
- 4. Election des administrateurs et du réviseur d'entreprises.
- 5. Divers.

Référence de publication: 2007027140/660/15.

## Ventos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 74, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 49.346.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la société VENTOS S.A. sont invités à participer à

## I'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra le vendredi 20 avril 2007 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg au 74, Grandrue, 5 ème étage, L-1660 Luxembourg.

L'ordre du jour est le suivant:

## Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes de l'exercice 2006
- 2. Rapport du réviseur sur les comptes de l'exercice 2006
- 3. Approbation des comptes annuels sociaux et consolidés de l'exercice 2006
- 4. Affectation du résultat de l'exercice 2006
- 5. Décharge aux Administrateurs et Réviseur d'entreprises
- 6. Nominations statutaires et rémunération des membres du Conseil d'administration
- 7. Renouvellement de l'autorisation donnée au Conseil d'administration d'acquérir des actions propres
- 8. Divers



Pour assister à l'Assemblée Générale Ordinaire, Mesdames et Messieurs les Actionnaires voudront bien s'adresser à leur Banque afin que cette dernière leur délivre une carte d'entrée à l'Assemblée au moins cinq jours ouvrables avant la date de l'Assemblée.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires empêchés d'assister à l'Assemblée et souhaitant se faire représenter voudront bien adresser à VENTOS S.A., la procuration dûment complétée et signée (disponible sur le site: www.ventos.lu et sur demande auprès du Secrétariat de VENTOS S.A. tél. +352.22.59.02-1), accompagnée de la carte d'entrée préalablement délivrée par leur Banque au moins cinq jours ouvrables avant la date de l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007027162/1465/28.

## Dewaplus, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 2, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 22.784.

The shareholders are hereby invited to attend the

#### **EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

of shareholders, which will take place on A pril 13th, 2007 at 3.00 p.m. at the registered office with the following agenda:

#### Agenda:

- 1. to propose to the Shareholders to ratify the composition of the Board of Directors as follow:
  - Mr Philippe Amand;
  - Mr Franck Sarre;
  - Mr Amaury de Lact Derache;
  - Mr Olivier de Jamblinne de Meux.

Decisions on all the items on the agenda requires no quorum. They will be taken with 50% of the voice expressed at the Meeting. Proxies are available at the registered office of the Company.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007027154/3032/18.

## Safei Invest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 25.606.

Les actionnaires de SAFEI INVEST (la «Société») sont priés d'assister à

#### **I'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

des actionnaires (l'«Assemblée») de la Société, qui se tiendra au siège social de la Société le mardi 24 avril 2007 à 11.00 heures et dont l'ordre du jour sera comme suit:

## Ordre du jour:

- 1. Rapports du conseil d'administration et du réviseur d'entreprises pour l'exercice clos au 31 décembre 2006.
- 2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006.
- 3. Affectation des résultats.
- 4. Quitus aux administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat.
- 5. Composition du conseil d'administration.
- 6. Renouvellement du mandat du réviseur d'entreprises.
- 7. Divers.

Les résolutions soumises à l'Assemblée ne requièrent aucun quorum. Elles seront adoptées à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'Assemblée.

Les actionnaires de la Société sont priés d'assister à

#### l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires (l'«Assemblée») de la Société, qui se tiendra dans les locaux de BNP Paribas Securities Services - Succursale de Luxembourg, 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange le mardi 24 avril 2007 à 14.00 heures afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Décision de liquider la Société.
- 2. Nomination du liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3. Décharge à donner aux administrateurs.



- 4. Approbation du paiement des créanciers et distributions des actifs restants aux actionnaires, après paiement des dettes.
- 5. Décision de suspendre le calcul de la valeur nette d'inventaire, les rachats, les souscriptions et les conversions.
- 6. Divers.

L'Assemblée ne sera régulièrement constituée et ne pourra valablement délibérer sur l'ordre du jour que si la moitié au moins du capital est représentée. Les résolutions, pour être valables, seront approuvées par une majorité des deux tiers au moins des voix exprimées.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter aux Assemblées, les propriétaires d'actions au porteur devront avoir déposé leurs titres cinq jours francs avant les Assemblées auprès de BNP PARIBAS LUXEMBOURG, 10A, boulevard Royal, L-2093 Luxembourg.

Les détenteurs d'actions nominatives doivent dans le même délai informer par écrit (lettre ou formulaire de procuration) le Conseil d'Administration de leur intention d'assister à aux (l')Assemblée(s).

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007027463/755/42.

## New Millennium, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 71.256.

Mesdames, Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

#### **I'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

de la société qui se tiendra le 18 avril 2007 à 10.00 heures au siège social de la Sicav, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Examen du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des réviseurs d'entreprise pour l'exercice clos au 31 décembre 2006.
- 2. Approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2006.
- 3. Affectation des résultats.
- 4. Décharge aux Administrateurs et au Réviseur d'entreprise pour l'exercice de leur mandat.
- 5. Nominations statutaires.
- 6. Ratification des décisions prises par le Conseil d'Administration jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.
- 7. Divers.

Les actionnaires désirant assister à cette assemblée doivent déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée générale auprès de:

En Italie:

ICCREA BANCA S.p.A

Via Lucrezia Romana, n.41-47

I-00178 Roma

A Luxembourg:

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A.

19-21, boulevard du Prince Henri

L-1724 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007027485/755/30.

## Vesper, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 24.919.

L'Assemblée Générale du 21 mars 2007 n'ayant pas atteint le quorum de présence requis, le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav VESPER à

#### **I'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le 30 avril 2007 à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :



#### Ordre du jour:

- · Décision de dissolution et de mise en liquidation de la société,
- Désignation du liquidateur BANQUE DE LUXEMBOURG, représentée par Monsieur Nico Thill, détermination de ses pouvoirs et fixation de sa rémunération.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007027464/755/19.

#### UBS Luxembourg Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 76.778.

Shareholders are kindly invited to attend the

#### ANNUAL GENERAL MEETING

of UBS LUXEMBOURG SICAV (the «Company») which will be held at the Registered Office of the Company on Monday April 16, 2007 at 11.30 a.m. with the following agenda:

#### Agenda

- 1. Reports of the Board of Directors and of the Auditors.
- 2. Approval of the annual accounts as of November 30, 2006.
- 3. Decision on allocation of net profits.
- 4. Discharge of the Directors and of the Auditors in respect of the carrying out of their duties during the financial year ended November 30, 2006.
- 5. Election and Remuneration of the Board Members.
- 6. Appointment of the Auditor.
- 7. Miscellaneous.

#### Notes

All shareholders are entitled to attend and vote at the General Meeting of Shareholders.

Registered shareholders who cannot attend the Meeting in person are invited to send a duly completed, dated and signed proxy form at the latest on April 13, 2007.

Proxy forms can be obtained from the Registered Office of the Company.

The annual report as of November 30, 2006 can be obtained from the Registered Office of the Company.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007027465/755/26.

## Wellfleet Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 71.787.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

#### I'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de notre Société, qui aura lieu le 16 avril 2007 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

#### Ordre du jour:

- 1. Modification de l'Article 3 afin de compléter les possibilités de placement de la Société.
- 2. Modification de l'Article 5 introduisant la possibilité d'effectuer un «split» ou d'un «reverse split».
- 3. Modification de l'Article 6 concernant le fractionnement d'actions.
- 4. Modification de l'Article 16 afin de compléter les restrictions d'investissements de la Société.
- 5. Modification de l'Article 21 afin de compléter la procédure de rachat d'actions en précisant la perception des frais administratifs lors d'un rachat d'action et la procédure de traitement des rachats importants.
- 6. Modification de l'Article 22 afin de compléter les modalités de suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire.
- 7. Modification de l'Article 23 afin de compléter les modalités d'évaluation des avoirs de la Société.
- 8. Suppression de l'article 27.



- 9. Modification de l'Article 28 (à redénommer 27) précisant les modalités de liquidation d'un compartiment de la Société ou de la Société elle-même et les modalités de fusion entre compartiments de la Société ou d'apport des actifs et du passif d'un compartiment à une autre Société dans le cadre d'une liquidation.
- 10. Modifications mineures.
- 11. L'adoption de la version coordonnée des statuts suite aux modifications mentionnées ci-dessus.

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour requièrent un quorum de 50%. Les résolutions devront réunir au moins 2/3 des voix exprimées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur pour le 12 avril 2007 au plus tard au siège de KREDIETBANK S.A. Luxembourgeoise, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg. Des procurations sont disponibles au siège de la Société.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007027466/755/31.

#### Carolus Investment Corporation, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 16.100.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

#### I'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu lundi 23 avril 2007 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

- 1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006.
- 2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007027467/1267/15.

#### Sylux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 104.290.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

#### **I'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le lundi 23 avril 2007 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006.
- 2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007027468/1267/15.

#### Assa Abloy Incentive 2004 Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 101.820.

## The ANNUAL GENERAL MEETING

of the shareholders of the Company will be held at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, 1331 Luxembourg on 18th April 2007 at 14.00 p.m. or any adjourned meeting with the following agenda:

Agenda:

- I. Approval of the annual accounts for the years ended December 31, 2005 and December 31, 2006, the management report and the statutory auditor's report thereon.
- II. Allocation of the results.



- III. Discharge to the directors and the auditor for the performance of their duties for the accounts for the years ended December 31, 2005 and December 31, 2006.
- IV. Re-election of the current directors except Mr Frank Welman and Mr Koen van Baren.
- V. Election of two new C-directors from the following proposals made by the Board of Directors: Mr Benoît Nasr or Mr Pierre van Halteren and Mr Jean-Christophe Dauphin or Mr Christophe Fasbender.
- VI. Re-election of the current auditor.
- VII. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007027483/29/23.

## A-TV Worldwide Marketing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 113.996.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

#### ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on April 16, 2007 at 10.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

#### Agenda:

- 1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
- 2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2006
- 3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
- 4. Acceptance of the resignation of the Directors and appointment of their replacement
- 5. Special discharge of the resigning Directors for the exercise of their mandates until the date of resignations
- 6. Miscellaneous

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007027469/795/17.

#### I.C.C.B.R.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 108.647.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

#### **I'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 16 avril 2007 à 17.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

## Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire,
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2005 et 2006,
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire,
- 4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants,
- 5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission,
- 6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007027470/795/18.

## Armeos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 55.426.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

#### I'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 6 avril 2007 à 10.00 heures à l'hôtel Novotel, 4, rue Fort Niedergruenewald, Plateau de Kirchberg, L-2015 Luxembourg.



## Ordre du jour:

- 1. Délibération sur le rapport annuel du conseil d'administration et sur le rapport du commissaire aux comptes;
- 2. Délibération et approbation des comptes annuels afférents à l'exercice comptable clôturé le 31 décembre 2006 et affectation du résultat;
- 3. Décharge aux administrateurs;
- 4. Décharge au commissaire aux comptes;
- 5. Nominations statutaires;
- 6. Procuration en vue des formalités.

Oui sera suivie d'une:

#### ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra à 11.30 heures au même endroitt qu'indiqué ci-dessus, avec pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1. Changement de la date statutaire de l'Assemblée Générale Ordinaire;
- 2. Modification subséquente des statuts;
- 3. Divers.
  - J. Klimis

Président du Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007023232/655/27.

## Immobilière Argile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 85.262.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

#### **I'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 16 avril 2007 à 16.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
- 4. Nominations statutaires
- 5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
- 6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007027471/795/18.

## NLD Activities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 96.819.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

#### **I'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 17 avril 2007 à 8.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
- 4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
- Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
- 6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007027473/795/18.



## Nord Européenne d'Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 50.020.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

#### I'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 17 avril 2007 à 15.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
- 4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
- 5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
- 6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007027474/795/18.

## Partnair Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 85.314.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

## I'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 17 avril 2007 à 13.45 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
- 4. Nominations statutaires
- 5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
- 6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007027475/795/18.

#### Punta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 11.241.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

## I'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 18 avril 2007 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
- 4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
- 5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnairs pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
- 6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007027476/795/18.



## Sepvar Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 6.314.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

#### **I'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 16 avril 2007 à 11.00 heures au 23, avenue Monterey, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
- 4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007027477/795/15.

#### TP Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 110.281.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

#### ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on April 16, 2007 at 9.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

- 1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
- 2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2006
- 3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
- 4. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007027478/795/15.

#### Vinia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 120.869.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

#### I'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 17 avril 2007 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
- 4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007027479/795/15.

#### Xademu Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 26.761.

Mssrs Shareholders are hereby convened to attend the postponed

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on April 16th, 2007 at 11.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:



#### Agenda:

- 1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
- 2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at June 30, 2006
- 3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
- 4. Acceptance of the resignation of the Directors and appointment of their replacement
- 5. Special discharge of the resigning Directors for the exercise of their mandates until the date of resignations
- 6. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007027480/795/17.

#### Zippy S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 58.219.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

#### **I'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 17 avril 2007 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

#### Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
- 4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant
- 5. Décharge spéciale à l'Administrateur démissionnaire pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de sa démission
- 6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007027481/795/17.

## Poona S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 39.117.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

## l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 10 avril 2007 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007021934/755/19.

#### Belfil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 12, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 86.819.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

#### I'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 17 avril 2007 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:



#### Ordre du jour:

- 1. Rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes
- 2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2006
- 3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
- 4. Décision à prendre quant à l'article 100 sur les sociétés commerciales
- 5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007027482/788/17.

## Millennium Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 71.571.

Le Conseil d'Administration de la Société sous rubrique a l'honneur de convoquer Mesdames et Messieurs les Actionnaires à

#### **I'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 12 avril 2007 à 11.00 heures, au siège social de la Société, avec l'ordre du jour suivant:

#### Ordre du jour:

- 1. Nomination du Président de l'Assemblée.
- 2. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
- 3. Approbation des Bilan et Comptes de Pertes et Profits au 31 décembre 2006.
- 4. Affectation des résultats.
- Décharge des Administrateurs pour l'exercice de leur mandat durant l'année financière se terminant au 31 décembre 2006.
- 6. Elections statutaires.
- 7. Divers.

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Les actionnaires qui désirent prendre part à l'Assemblée Générale Ordinaire, sont priés de faire connaître à la société, deux jours francs au moins avant l'Assemblée, leur intention d'y participer. Ils y seront admis sur justification de leur identité.

Tout actionnaire a par ailleurs la possibilité de voter par procuration. A cet effet, des formulaires de procuration sont disponibles sur simple demande au siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration .

Référence de publication: 2007022762/755/27.

#### Multi Units Luxembourg, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 115.129.

The Board of Directors convenes the Shareholders to the

#### ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders to be held on *April 6th*, 2007 at 10.00 a.m., at the registered office of the Company, 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg with the following agenda:

#### Agenda:

- 1. To hear and to approve the report of the Board of Directors and to acknowledge the Audit report for the financial year ended December 31st, 2006.
- 2. To discuss and to approve the annual accounts for the financial year ended December 31st, 2006.
- 3. To decide of the allocation of the results for the financial year ended December 31st, 2006.
- 4. To ratify the cooptation of Mr Pascal Held as Director in replacement of Mr Vincent-Marie Didier, Director who resigned on January 1st, 2007.
- 5. To grant discharge to the Directors for the financial year ended December 31st, 2006.
- 6. To re-elect the Directors and the Auditor.
- 7. Any other business.



According to article 18 of the Articles of Incorporation of the Company and according to the Law of August 10th, 1915, each shareholder of each Sub-Fund can decide separately of the allocation of the results.

If for a given Sub-Fund no shareholder is attending the meeting, the shareholders of the Sicav will decide of the allocation of the results for this Sub-Fund.

The decisions of the Annual General Meeting of Shareholders will require no quorum and will be taken on a simple majority of the votes expressed by the Shareholders present or represented at the Meeting.

Each share will be entitled to one vote. Proxies left in blank or null and void will not be taken into consideration for the calculation of the expressed votes.

Terms and conditions to attend to the Annual General Meeting of Shareholders

The Shareholders will be allowed to attend the Meetings, by giving proof of their identity, provided that they have informed the Company, at its registered office (16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg / Administration MULTI UNITS LUXEMBOURG - EUVL/JUR), by March 29th, 2007, at the latest, of their intention to attend, personally, the Meetings; the Shareholders who could not attend personally the Meetings could be represented by any person of their convenience or by proxy; for this effect, proxies will be available at the registered office of the Company. In order to be taken in consideration, the proxies duly completed and signed must be received at the registered office of the Company by March 29th, 2007 (five business days before the Meetings).

The persons who will attend the Meetings, in quality of Shareholders or by proxy, will have to produce to the Board of the Meetings a blocked certificate of the shares they own directly or by virtue of a proxy in the books of an authorised agent or in the books of EUROPEAN FUND SERVICES S.A. (17, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg).

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007023812/3451/40.

## Gevapan Invest Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 22.653.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

## **I'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu mercredi 11 avril 2007 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

#### Ordre du jour:

- 1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006.
- 2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007023050/1267/15.

## Fortfinlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 86.976.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

#### ANNUAL GENERAL MEETING

which will be exceptionally held on April 16, 2007 at 11.30, at the company's registsered office 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, to deliberate on the following agenda:

#### Agenda:

- 1. Presentation of the report of the Board of Directors and of the Statutory Auditor.
- 2. Approval of the audited financial accounts for the year 2006 as well as decision on the appropriation of the result.
- 3. Discharge to the Board of Directors and to the statutory auditor for the period elapsed.
- 4. Any other business, properly brought before the meeting.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007027484/29/16.



#### Lysidor, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II. R.C.S. Luxembourg B 6.829.

\_\_\_

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

#### **I'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 6 avril 2007 à 15 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

- 1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
- 2. Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2006;
- 3. Affectation du résultat;
- 4. Décharge aux administrateurs et Commissaire aux Comptes;
- 5. Remplacement du Commissaire aux Comptes;
- 6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007023804/322/17.

#### Luxad S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 105.566.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

#### **I'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le mardi 10 avril 2007 à 16.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du conseil d'administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
- Nominations Statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007022575/755/19.

## SVG Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 81.754.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

#### **I'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 6 avril 2007 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2006, et affectation du résultat.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2006.
- 4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'artilce 100 sur la législation des sociétés.
- 5. Nominations statutaires.
- 6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007024226/1023/18.



## Artubel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 57.677.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

#### **I'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

du vendredi 6 avril 2007 à 10.00 heures au siège de la société 63-65, rue de Merl à L-2146 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

#### Ordre du jour:

- a. Présentation et approbation des rapports de gestion du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux Comptes pour les exercices clôturés aux 31 décembre 2000, 2001, 2002, 2003, 2004 et 2005;
- b. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2000, 2001, 2002, 2003, 2004 et 2005:
- c. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- d. Ratification de la nomination des nouveaux Administrateurs;
- e. Nominations:
- f. Divers.

Le Commissaire aux Comptes.

Référence de publication: 2007023796/780/20.

## Olcese Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 52.856.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

#### **I'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 6 avril 2007 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

#### Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2005 et 2006
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
- 4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
- 5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007023810/696/17.

## Landry Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 97.689.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

## **I'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 6 avril 2007 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

#### Ordre du jour:

- 1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2006, et affectation du résultat.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2006.
- 4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007024224/1023/16.



## Imprimerie Centrale, Société Anonyme.

Siège social: L-1351 Luxembourg, 15, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 104.983.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

#### **I'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social, le 6 avril 2007 à 17.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'entreprises
- 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006
- 3. Affectation des résultats
- 4. Décharge aux Administrateurs et au Réviseur d'entreprises

Pour pouvoir assister à cette assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions soit au siège social de la société, soit à une banque de leur choix et d'informer le Conseil d'Administration cinq jours au moins avant l'assemblée de leur intention d'y assister.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007024779/18.

## Semtex Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 61.738.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

#### **I'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 6 avril 2007 à 9.15 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2006, et affectation du résultat.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2006.
- 4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007024225/1023/16.

## Finmean Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 106.269.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

#### I'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 6 avril 2007 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2006, et affectation du résultat.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2006.
- 4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007024223/1023/16.



## UCXA Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R.C.S. Luxembourg B 57.840.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 17 janvier 2007

Le siège social de la société est transféré au 5, bd de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007022471/534/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2007, réf. LSO-CA07485. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

#### Sydbank Peerless, Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable,

(anc. Peerless Sicav).

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 115.626.

In the year two thousand and seven, on the fifth day of March.

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg.

Is held:

An extraordinary general meeting of the shareholders of PEERLESS SICAV («the Company»), having its registered office in L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch, incorporated pursuant to a notarial deed on 10 April 2006, registered to the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 115.626, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 888, on 5 May 2006.

The meeting is opened at 11.30 a.m. with Mrs Anne Contreras, lawyer, residing in Luxembourg in the chair,

who appoints as secretary Mr Christophe Zeeb, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Gaëlle Schneider, lawyer, residing in Thionville.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

- I. That the Agenda of the meeting is the following:
- 1. Change of the denomination of the Company into SYDBANK PEERLESS, SICAV and subsequent amendment of article 1 of the Articles of incorporation;
- 2. Amendment of point b) under article 11, section I, second paragraph of the Articles of incorporation relating to the calculation of the net asset value per share in order to add a reference to the valuation of closed-ended funds;
- 3. Update of the Articles of incorporation further to the law of 25 August 2006 on the European Company, the S.A. company with management board and supervisory board and the S.A. company with a single shareholder amending the law of 10 August 1915 relating to commercial companies, and in particular restatement of article 14 paragraphs 6 and 8, article 22, article 23, article 24 paragraph 7 and article 28 paragraphs 2 and 3;
  - 4. Miscellaneous.
- II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;
- III. That in compliance with article 70 of the Law of 1915, as amended, on commercial companies, a convening notice to the meeting was sent to each of the registered shareholders of the Company on 15 February 2007;
- IV. That it results from the attendance list that out of 703,255.95 outstanding shares, 694,582 shares are present or represented, so that the quorum required by law is respected at the present meeting;
  - V. The present meeting is therefore regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.



Then the general meeting (hereinafter the «General Meeting»), after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

#### First resolution

The General Meeting decides to change the denomination of the Company into SYDBANK PEERLESS, SICAV and to amend consequently article 1 so as to read as follows:

«There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of shares hereafter issued, a public limited company («société anonyme») qualifying as an investment company with variable share capital («société d'investissement à capital variable») pursuant to part II of the law of 20 December 2002 on undertakings for collective investment (the «Law of 20 December 2002») under the name of SYDBANK PEERLESS, SICAV (hereinafter the «Company»).»

#### Second resolution

The General Meeting decides to amend point b) under article 11, I, second paragraph so as to read as follows:

«(b) the value of securities and closed-ended funds which are admitted to official listing on any stock exchange shall be based on the latest available price or, if appropriate, on the average price on the stock exchange which is normally the principal market of such securities, and each security dealt on any other regulated market, which operates regularly and is recognised and open to the public («Regulated Market») shall be based on the last available price.»

#### Third resolution

The General Meeting decides to amend the sixth paragraph of article 14 so as to read as follows:

«Any Director may participate in a meeting of the Board by conference call or similar means of communication equipment which enables his/her identification whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.»

#### Fourth resolution

The General Meeting decides to amend the eighth paragraph of article 14 so as to read as follows:

«The Board can deliberate or act validly only if at least half of the number of Directors, or any other number of Directors that the Board may determine, are present or represented.»

#### Fifth resolution

The General Meeting decides to amend article 22 so as to read as follows:

«The general meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. Its resolutions shall be binding upon all the shareholders regardless of the Class/Serie of shares held by them. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

The general meeting of shareholders shall meet upon call by the Board. It may also be called upon the request of shareholders representing at least one tenth of the share capital.

The annual meeting shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, on the last Wednesday of the month of May in each year at 10:00 a.m. and for the first time in 2007.

If such day is a legal or bank holiday in Luxembourg, the annual meeting shall be held on the next banking day.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

Shareholders shall meet upon call by the Board pursuant to a notice setting forth the agenda, time and place of the meeting, the applicable quorum and the majority requirements, sent at least eight days prior to the meeting to each registered shareholder at the shareholder's address in the register of shareholders. The giving of such notice to registered shareholders need not be justified to the meeting. The agenda shall be prepared by the Board except in the instance where the meeting is called on the written demand of the shareholders in which instance the Board may prepare a supplementary agenda. Upon request of shareholders representing at least one tenth of the share capital, one or more new items shall be added to the agenda of any general meeting of shareholders. Such demand shall be addressed to the registered office of the Company by registered mail at least five (5) days before such meeting.

Such notice shall in addition be published as provided by Luxembourg law in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, and in such other newspapers as the Board shall determine.

To the extend proposed by the Board, any shareholder may participate in a general meeting of shareholders by videoconference call or similar means of communication equipment which enables his/her identification and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. The Board may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders in order to attend any meeting of shareholders.

The business transacted at any meeting of the shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

Each whole share of whatever Class/Serie is entitled to one vote, in compliance with Luxembourg law and these Articles of Incorporation. A shareholder may act at any meeting of shareholders by giving a written proxy to another person, who need not be a shareholder and who may be a Director of the Company. Any shareholder may also vote by corre-



spondence by means of a form which contains the name, address and number of shares held by the shareholder, and if applicable its capacity as representative of the shareholder, and the intention of his/her/its vote for any item of the agenda. Any form not received by the Company two (2) days before the general meeting of shareholders shall not be taken into account for the determination of the quorum.

Unless otherwise provided by law or herein, resolutions of the general meeting are passed by a simple majority of the validly cast votes.»

#### Sixth resolution

The General Meeting decides to amend article 23 so as to read as follows:

«The shareholders of the Class/Serie or Classes/Series issued in respect of any Sub-Fund may hold, at any time, general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such Sub-Fund.

The provisions of article 22, paragraphs 2, 6, 7, 8, 9, 10 and 11 shall apply to such general meetings.

Each whole share is entitled to one vote in compliance with Luxembourg law and these Articles of Incorporation. Shareholders may act either in person or by giving a written proxy to another person who need not be a shareholder and may be a Director of the Company. Shareholders may also act by way of a correspondence vote under the provisions of article 22, paragraph 10.

Unless otherwise provided for by law or herein, resolutions of the general meeting of shareholders of a Sub-Fund are passed by a simple majority of the validly cast votes.

Any resolution of the general meeting of shareholders of the Company, affecting the rights of the holders of shares of any Sub-Fund or Class/Serie vis-à-vis the rights of the holders of shares of any other Sub-Fund or Class/Serie or Classes/Series, shall be subject to a resolution both of all the shareholders of the Company and of the shareholders of such Sub-Fund or Class/Serie or Classes/Series in compliance with article 68 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.»

#### Seventh resolution

The General Meeting decides to amend the last paragraph of article 24 so as to read as follows:

«A contribution of the assets and liabilities attributable to any Sub-Fund to another undertaking for collective investment or to another Class/Serie within such other undertaking for collective investment to be decided by a general meeting of shareholders shall require a resolution of the shareholders of the contributing Sub-Fund where no quorum is required and adopted at a simple majority of the validly cast votes, except when such amalgamation is to be implemented with a Luxembourg undertaking for collective investment of the contractual type («fonds commun de placement») or a foreign based undertaking for collective investment, in which case resolutions shall be binding only on the shareholders of the contributing Sub-Fund who have voted in favour of such merger.»

#### Eighth resolution

In the absence of authorisation from the Commission de Surveillance du Secteur Financier to modify paragraphs 2 and 3 of article 28, the General Meeting decides not to amend paragraphs 2 and 3 of article 28.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, 14 rue Erasme, on the date stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a German version; upon request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

This deed having been read to the appearing persons, said persons signed together with the notary the present deed.

## Follows the German translation:

Im Jahr zweitausendundsieben, am fünften März.

Vor dem Notar Joëlle Baden, mit Sitz in Luxemburg.

Wird die außerordentliche Generalversammlung der PEERLESS SICAV (die «Gesellschaft»), mit Sitz in L-1470 Luxemburg, 69, route d'Esch, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter Nummer B 115.626, gegründet am 10. April 2006 gemäß notarieller Urkunde, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 888 vom 5. Mai 2006, abgehalten.

Die Versammlung wird um 11.30 Uhr eröffnet unter dem Vorsitz von Frau Anne Contreras, Anwalt, wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende bestimmt zum Schriftführer Herr Christophe Zeeb, Anwalt, wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung wählt Frau Gaëlle Schneider, Jurist, wohnhaft in Thionville, zum Stimmenzähler.



Nach der Bildung des Präsidiums der Versammlung erklärt der Vorsitzende die Versammlung für eröffnet und ersucht den Notar, Folgendes zu beurkunden:

- I. Die Tagesordnung der Generalversammlung lautet wie folgt:
- 1. Änderung des Namens der Gesellschaft in SYDBANK PEERLESS, SICAV und folgende Änderung des Artikel 1 der Satzung;
- 2. Änderung des Punktes b) unter Artikel 11, Sektion I, zweiter Paragraph der Satzung in Zusammenhang mit der Berechnung des Nettovermögenswerts pro Aktie, um eine Bezugnahme auf die Bewertung geschlossener Fonds hinzuzufügen;
- 3. Aktualisierung der Satzung folgend dem Gesetz vom 25. August 2006 über die Europäische Gesellschaft, die Aktiengesellschaft mit Management-Verwaltung und Aufsichtsrat und der Aktiengesellschaft mit einem einzelnen Aktionär, und im besonderem Neuformulierung von Absätzen 6 und 8 des Artikels 14, Artikel 22, Artikel 23, Absatz 7 des Artikels 24 und Absätze 2 und 3 des Artikels 28;
  - 4. Verschiedenes.
- II. Die Namen der in der Versammlung persönlich anwesenden oder rechtsgültig vertretenen Aktionäre, die der Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre sowie die Zahl der Aktien, die von den Aktionären gehalten werden, gehen aus der Anwesenheitsliste hervor, welche von den anwesenden Aktionären, den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und den Mitgliedern des Präsidiums der Außerordentlichen Generalversammlung unterzeichnet wurde. Die vorgenannte Anwesenheitsliste sowie die rechtsgültig paraphierten Vollmachten der vertretenen Aktionäre bleiben diesem Protokoll beigefügt und werden gemeinsam mit diesem Protokoll registriert;
- III. Gemäß Artikel 70 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften Einladung zur gegenwärtigen Generalversammlung am 15. Februar 2007 an alle Namensaktionäre versendet wurde;
- IV. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, daß von 703.255,95 sich im Umlauf befindenden Aktien, 694.582 Aktien auf gegenwärtiger Versammlung vertreten sind, so dass das gesetzlich erforderliche Anwesenheitsquorum erfüllt ist;
- V. Die gegenwärtige Versammlung ist somit ordnungsgemäß zusammengesetzt und kann rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung beraten;

Die Generalversammlung fasst nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

#### Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Namen der Gesellschaft in SYDBANK PEERLESS, SICAV zu ändern und folgend Artikel 1 zu ändern. Dieser lautet zukünftig wie folgt:

«Zwischen den Unterzeichneten und allen, welche Inhaber von nachfolgend ausgegebenen Aktien werden, besteht eine Aktiengesellschaft («société anonyme») in der Form einer Investmentgesellschaft mit variablem Kapital («société d'investissement à capital variable») gemäß Teil II des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen («Gesetz vom 20. Dezember 2002») unter dem Namen SYDBANK PEERLESS, SICAV (die «Gesellschaft»).»

#### Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Punkt b) unter Artikel 11, Sektion I, zweiten Absatz zu ändern. Dieser lautet zukünftig wie folgt:

«(b) Der Wert von Wertpapieren und geschlossenen Fonds die zur amtlichen Notierung an einer Börse zugelassen sind basiert auf dem letzten verfügbaren Kurs oder gegebenenfalls auf dem durchschnittlichen Börsenpreis, welcher normalerweise der Hauptmarkt für diesen Vermögenswert und geschlossene Fonds ist und die an einem anderen geregelten Markt, der regelmäßig funktioniert, anerkannt und offen für den Publikumsverkehr ist («Geregelter Markt»), gehandelten Wertpapiere und geschlossenen Fonds basieren auf dem zuletzt zur Verfügung stehenden Preis.»

## **Dritter Beschluss**

Die Generalversammlung beschließt den sechsten Absatz des Artikels 14 zu ändern. Dieser lautet zukünftig wie folgt: «Jedes Mitglied des Verwaltungsrates kann an einer Verwaltungsratssitzung im Wege einer telephonischen Konferenzschaltung oder durch ähnliche Kommunikationsmittel, die seine/ihre Identifikation ermöglicht, welche ermöglichen und dass sämtliche Teilnehmer an der Sitzung einander hören können, teilnehmen und diese Teilnahme steht einer persönlichen Teilnahme an dieser Sitzung gleich.»

## Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den achten Absatz des Artikels 14 zu ändern. Dieser lautet zukünftig wie folgt: «Der Verwaltungsrat kann nur dann gültige Beschlüsse fassen oder Handlungen vornehmen, wenn mindestens die Hälfte seiner Mitglieder oder ein anderes vom Verwaltungsrat festgelegtes Quorum anwesend oder vertreten sind.»

## Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Artikel 22 zu ändern. Dieser lautet zukünftig wie folgt:

«Die Generalversammlung vertritt die Gesamtheit der Aktionäre der Gesellschaft. Ihre Beschlüsse binden alle Aktionäre unabhängig von den Aktienklassen, welche von ihnen gehalten werden. Sie hat umfassende Befugnis, Handlungen im Zusammenhang mit der Geschäftstätigkeit der Gesellschaft anzuordnen, auszuführen oder zu genehmigen.



Die Generalversammlung tritt auf Einladung des Verwaltungsrates zusammen. Sie kann auch auf Antrag von Aktionären, welche wenigstens ein Zehntel des Gesellschaftsvermögens repräsentieren, zusammentreten.

Die jährliche Generalversammlung wird im Einklang mit den Bestimmungen des Luxemburger Rechts am Sitz der Gesellschaft am letzten Mittwoch des Monats Mai um 10.00 Uhr und zum ersten Mal im Jahr 2007 abgehalten.

Sollte dieser Tag kein Bankarbeitstag in Luxemburg sein, so wird die jährliche Generalversammlung am nächstfolgenden Bankarbeitstag in Luxemburg abgehalten.

Andere Generalversammlungen können an solchen Orten und zu solchen Zeiten abgehalten werden, wie dies in der entsprechenden Einladung angegeben wird.

Die Aktionäre treten auf Einladung des Verwaltungsrates, welche die Tagesordnung, Zeit und Ort der Versammlung, die anwendbare Beschlussfähigkeit und Mehrheitserfordernisse enthält und wenigstens acht Tage vor der Generalversammlung an jeden Inhaber von Namensaktien an dessen in dem Aktienregister eingetragene Adresse versandt werden muss, zusammen. Die Mitteilung an die Inhaber von Namensaktien muss auf der Versammlung nicht nachgewiesen werden. Die Tagesordnung wird vom Verwaltungsrat vorbereitet, außer in den Fällen, in welchen die Versammlung auf schriftlichen Antrag der Aktionäre zusammentritt, in welchem Falle der Verwaltungsrat eine zusätzliche Tagesordnung vorbereiten kann. Auf Antrag von Aktionären, welche wenigstens ein Zehntel des Kapitals vertreten, müssen der Tagesordnung ein oder mehrere neue Punkte hinzugefügt werden. Ein solcher Antrag muss mindestens fünf (5) Tage vor der Versammlung per Einschreiben an den Sitz der Gesellschaft gesandt werden.

Die Einladung zu der Versammlung wird zusätzlich entsprechend den gesetzlichen Bestimmungen im Memorial, Recueil des Sociétés et Associations, und in anderen Zeitungen entsprechend der Bestimmung des Verwaltungsrates veröffentlicht.

Insofern solches vom Verwaltungsrat vorgeschlagen wird, können Aktionäre an der Versammlung durch Videokonferenzschaltung oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel, die seine/ihre Identifikation ermöglicht, teilnehmen. Eine derartige Teilnahme an einer Sitzung entspricht einer persönlichen Teilnahme an dieser Sitzung. Der Verwaltungsrat kann sämtliche sonstigen Bedingungen festlegen, welche von den Aktionären zur Teilnahme an einer Generalversammlung erfüllt werden müssen.

Auf der Generalversammlung werden lediglich solche Angelegenheiten behandelt, welche in der Tagesordnung enthalten sind (die Tagesordnung wird sämtliche gesetzlich erforderlichen Vorgänge enthalten) sowie Angelegenheiten, welche zu solchen Punkten gehören.

Jede volle Aktie berechtigt, unabhängig von der Aktienklasse/Serie zu einer Stimme im Einklang mit den Vorschriften des Luxemburger Rechts und dieser Satzung. Ein Aktionär kann sich bei jeder Generalversammlung durch eine schriftliche Vollmacht an eine andere Person, welche kein Aktionär sein muss und Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft sein kann, vertreten lassen. Jeder Aktionär kann auch per Briefwahl wählen, das zumindest den Namen, die Adresse und die Zahl der gehaltenen Aktien enthalten, und falls anwendbar die Bevollmächtigung durch den Aktionär, und die Stimme für jeden Vorschlag der Tagesordnung. Jeder Briefwahl der nicht zwei (2) Tage vor der Versammlung an dem Sitz der Gesellschaft eingegangen ist wird nicht bei der Berechnung des Anwesenheitsquorum berücksichtigt.

Vorbehaltlich anderweitiger Bestimmungen durch das Gesetz oder diese Satzung werden die Beschlüsse auf der Generalversammlung durch die einfache Mehrheit der gültigen Stimmen gefasst.»

#### Sechster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Artikel 23 zu ändern. Dieser lautet zukünftig wie folgt:

«Die Aktionäre der von einem Teilfonds ausgegebenen Klasse(n)/Serie(n) können zu jeder Zeit Generalversammlung abhalten, um über Vorgänge zu entscheiden, welche ausschließlich diesen Teilfonds betreffen.

Die Bestimmungen in Artikel 22 Absätze 2, 6, 7, 8, 9, 10 und 11 sind auf solche Generalversammlungen analog anwendbar.

Jede volle Aktie berechtigt zu einer Stimme im Einklang mit den Bestimmungen des Luxemburger Rechts und dieser Satzung. Aktionäre können persönlich handeln oder sich aufgrund einer schriftlichen Vollmacht durch eine andere Person, welche kein Aktionär sein muss und ein Mitglied des Verwaltungsrates sein kann, vertreten lassen. Jeder Aktionär kann auch per Briefwahl gemäß Bestimmungen des Artikels 22, Absatz 10 wählen.

Vorbehaltlich anderweitiger Bestimmungen im Gesetz oder in dieser Satzung werden Beschlüsse der Generalversammlung eines Teilfonds mit einfacher Mehrheit der gültigen Stimmen gefasst.

Ein Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft der die Rechte der Aktionäre eines Teilfonds oder einer Klasse/Serie gegenüber den Rechten der Aktionäre eines anderen Teilfonds oder Klasse(n)/Serie(n) betrifft, ist Gegenstand eines Beschlusses durch die Aktionäre der Gesellschaft und der Aktionäre dieses Teilfonds oder dieser Klasse(n)/Serie(n) in Übereinstimmung mit Artikel 68 des abgeänderten Gesetzes vom 10 August 1915 über Handelsgesellschaften.»

#### Siebter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den letzten Absatz des Artikels 24 zu ändern. Dieser lautet zukünftig wie folgt: «Eine Einbringung der einem Teilfonds zuzuordnenden Vermögenswerte und Verbindlichkeiten in einen anderen Organismus für gemeinsame Anlagen oder in eine andere Klasse/Serie innerhalb dieses anderen Organismus für gemeinsame



Anlagen über welche auf der Generalversammlung der Aktionäre entschieden wird, setzt einen Beschluss der Aktionäre des einbringenden Teilfonds voraus, der kein Mindestquorum erfordert und durch einfache Mehrheit der gültigen Stimmen angenommen wird, außer wenn die Verschmelzung mit einem Luxemburger Organismus für gemeinsame Anlagen in Vertragsform («Sondervermögen») oder durch einen Organismus für gemeinsame Anlagen mit Sitz im Ausland durchgeführt wird, in welchem Fall die Beschlüsse nur für die Aktionäre bindend sind, die für die Verschmelzung gestimmt haben.»

#### Achter Beschluss

Ohne Ermächtigung von der Commission de Surveillance du Secteur Financier bezüglich der Änderung der Absätze zwei und drei des Artikels 28 beschließt die Generalversammlung die Absätze zwei und drei des Artikels 28 nicht zu ändern.

Da keine weiteren Punkte auf der Tagesordnung stehen, erklärt die Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde aufgenommen wurde in Luxemburg, 14, rue Erasme, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, bestätigt hiermit, dass, auf Anfrage der ersten oben genannten Personen, dieses notarielle Dokument in englischer Sprache geschrieben ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; auf Nachfrage der angesprochenen Personen, dass im Fall einer Divergenz von den englischen und dem deutschen Text die englische Version die entscheidende ist.

Diese Urkunde wurde den angesprochenen Personen vorgelesen, die angesprochenen Personen unterzeichnen zusammen mit dem Notar diese originale Urkunde.

Gezeichnet: A. Contreras, C. Zeeb, G. Schneider, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2007, LAC / 2007 / 1619. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf Begehr erteilt im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 19. März 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007026178/7241/283.

(070040351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2007.

## Martyn Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 109.858.

#### Parton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 121.849.

## TERMS OF THE MERGER

Merger to be carried out by way of the absorption of the public limited liability company (société anonyme) PARTON S.A. by the public limited liability company (société anonyme) MARTYN PROPERTIES S.A.

The board of directors of MARTYN PROPERTIES S.A. (the Absorbing Company) and the sole director of PARTON S.A. (the Absorbed Company) have decided to draw up the following terms of the merger in accordance with the provisions of article 261 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law) and to present the terms of the merger to their respective general meeting of shareholders.

1. Description of the merger

The directors of the above companies propose to carry out the merger which will imply the transfer of all assets and liabilities of the Absorbed Company to the Absorbing Company, in accordance with the provisions of article 274 of the

The directors mutually undertake to take all required steps in order to carry out the merger, in accordance with the conditions detailed hereafter and set out, hereby, the terms of the merger.

In accordance with article 272 of the Law, the merger will take effect between the Absorbed Company and the Absorbing Company when the concurring decisions of the said companies shall have been adopted, i.e. on the date of the last general meeting of the shareholders of the merging companies approving the proposed merger (the Effective

The merger shall only take effect towards third parties after the publication of the minutes of the general meetings of shareholders of each of the merging companies, in accordance with article 9 of the Law.

- 2. Information provided under article 261 (2) of the Law
- a) General information regarding the merging companies
- The Absorbed Company



The public limited liability company (société anonyme) PARTON S.A. has its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg and is registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 121.849.

The Absorbed Company has been incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of M <sup>e</sup> Jean Seckler, notary residing in Junglinster, on 24 November 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N <sup>o</sup> -2459 of 30 December 2006.

The articles of association of the Absorbed Company have been amended a first time time pursuant to deed of M <sup>e</sup> Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, on 7 March 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations.

The articles of association of the Absorbed Company have been amended a last time pursuant to a deed of M <sup>e</sup> Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, on 9 March 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations.

#### - The Absorbing Company

The public limited liability company (société anonyme) MARTYN PROPERTIES S.A. has its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg and is registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 109.858.

The Absorbing Company has been incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of M  $^{\rm e}$  Jean Seckler, notary residing in Junglinster, on 30 June 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N  $^{\rm o}$  -1377 of 13 December 2005.

The articles of association of the Absorbing Company have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of M <sup>e</sup> Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, on 9 March 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations.

#### b) Share exchange ratio

The share exchange ratio is calculated on the basis of (i) the financial statements of the Absorbed Company as at 31 December 2006, adjusted by the share capital increase of the Absorbed Company dated as of 7 March 2007 and (ii) the par value of the shares of the Absorbing Company adjusted by the share capital increase of the Absorbing Company dated as of 9 March 2007.

#### - The Absorbing Company

The subscribed share capital of the Absorbing Company is set at EUR 31,000.- (thirty-one thousand euro) consisting of 500 (five hundred) shares having a par value of EUR 62.- (sixty-two euro) each.

#### - The Absorbed Company

The subscribed share capital of the Absorbed Company is set at EUR 31,000.- (thirty-one thousand euro) consisting of 1,240 (one thousand two hundred forty) shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each.

The net asset value of the Absorbed Company as adjusted as at 31 December 2006 is EUR 31,621.- (thirty-one thousand six hundred twenty-one euro). The value per share thus amounts to EUR 25.50 (twenty-five euro and fifty cents).

## - Exchange for the contribution

In remuneration for the contribution of the assets and liabilities of the Absorbed Company, the Absorbing Company will increase its share capital by an amount of EUR 29,140.- (twenty-nine thousand one hundred forty euro) so as to raise it from its present amount of EUR 31,000.- (thirty-one thousand euro) to EUR 60,140.- (sixty thousand one hundred forty euro) through the issuance of EUR 470.- (four hundred seventy) new shares having a par value of EUR 62.- (sixty-two euro) each, of the same kind and carrying the same rights and obligations as the existing shares of the Absorbing Company.

The newly issued shares of the Absorbing Company will be allocated to the shareholder of the Absorbed Company, on the basis of an exchange ratio of 470 (four hundred seventy) shares of the Absorbing Company for 1,240 (one thousand two hundred forty) shares of the Absorbed Company, the number of shares so allocated being rounded to the nearest full number of shares:

## - 470 shares to TAGGIA XCIII - CONSULTADORIA E PARTICIPACOES, UNIPESSOAL LDA

No cash payment will be granted to the shareholder of the Absorbed Company.

The 470 (four hundred seventy) own shares of the Absorbing Company that it has acquired as a result of the contribution of all the assets and liabilities of the Absorbed Company will be cancelled simultaneously with the issuance of the new shares so that the share capital of the Absorbing Company will be decreased by an amount of EUR 29,140.- (twentynine thousand one hundred twenty euro) simultaneously with the above share capital increase.

Article 5 of the articles of association of the Absorbing Company will be amended accordingly.

#### c) Terms for the delivery of the shares in the Absorbing Company

The newly issued shares will be registered in the shareholders' register of the Absorbing Company as of the Effective Date of the merger.

As a result of the merger, the Absorbed Company shall cease to exist and all its shares in issue will be cancelled.



d) Date as of which the newly issued shares shall carry the right to participate in the profits and any special condition regarding such right

The newly issued shares will entitle their holder(s) to participate in the profits of the Absorbing Company as of 1 January 2007 and shall further be taken into consideration for the granting of any future dividends. This right is subject to no special condition.

e) Date as of which the operations of the Absorbed Company shall be treated, for accounting purposes, as being carried out on behalf of the Absorbing Company

The operations of the Absorbed Company shall be treated, for accounting purposes, as being carried out on behalf of the Absorbing Company as of 1 January 2007.

f) Rights conferred by the Absorbing Company to shareholders having special rights and to holders of securities other than shares

All shares of the Absorbed Company are identical and confer the same rights and advantages to their holders so that the Absorbing Company is not obliged to issue shares with special rights.

g) Special advantages granted to the experts referred to in article 266 of the Law, to the members of the board of directors and to the statutory auditors of the merging companies

Neither the experts referred to in article 266 of the Law, nor the members of the boards of directors and the statutory auditors of the merging companies shall be entitled to receive any special advantages.

- 3. Consequences of the merger
- 3.1 The merger will trigger ipso jure all the consequences detailed in article 274 of the Law.

Indeed, as a result of the merger, the Absorbed Company shall cease to exist and all its shares in issue shall be cancelled.

- 3.2 The Absorbing Company will become the owner of the assets contributed by the Absorbed Company as they exist on the Effective Date, with no right of recourse whatsoever against the Absorbed Company.
- 3.3 The Absorbed Company guarantees to the Absorbing Company that the claims transferred as a result of the merger are certain and due but does not guarantee the solvency of their respective debtors.
- 3.4 The Absorbing Company shall pay, as of the Effective Date, all taxes, contributions, duties, levies and insurance premium which will or may become due with respect to the ownership of the assets which have been contributed.
- 3.5 As of the Effective Date the Absorbing Company shall perform all agreements and obligations whatsoever of the Absorbed Company.
- 3.6 The rights and claims comprised in the assets of the Absorbed Company shall be transferred to the Absorbing Company with all the securities, either in rem or personal, attached thereto. The Absorbing Company shall thus be subrogated, without novation, in all rights, whether in rem or personal, of the Absorbed Company with respect to all assets and against all debtors without any exception.
- 3.7 The Absorbing Company shall incur all debts and liabilities of any kind of the Absorbed Company. In particular, it shall pay interest and principal on all debts and liabilities of any kind incurred by the Absorbed Company.
- 3.8. All corporate documents of the Absorbed Company shall be kept at the registered office of the Absorbing Company for as long as prescribed by the Law.
- 3.9 The mandates of the members of the board of directors and of the statutory auditor(s) of the Absorbed Company will be terminated on the date of effect of the merger. Full discharge will be given to the members of the board of directors and to the statutory auditor(s) for the performance of their mandate.

The mandates of the members of the board of directors and of the statutory auditor(s) of the Absorbing Company will not be affected by the merger.

- 4. Additional provisions
- 4.1 The cost of the merger will be incurred by the Absorbing Company.
- 4.2 The undersigned mutually undertake to take all steps in their power in order to carry out the merger in accordance with the legal and statutory requirements of both companies.
- 4.3 The Absorbing Company shall carry out all required and necessary formalities in order to carry out the merger as well as the transfer of all assets and liabilities of the Absorbed Company to the Absorbing Company.
- 4.4 The shareholders of the merging companies shall be entitled to inspect the following documents at the registered office of the said companies, at least one month before the date of the general meeting of the shareholders called to decide on the terms of the merger: terms of the merger, report from the expert referred to in article 266 of the Law, board of directors' reports, annual accounts and annual reports of the merging companies for the last three financial years and, if necessary, a recent accounting statement. A copy of the above mentioned documents will be obtainable upon request.
- 5. The present document has been drawn up in Luxembourg on 21 March 2007, in original, in order to be registered with the Luxembourg Trade and Companies Register and to be published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, at least one month prior to the date of the general meeting of the shareholders called to decide on the terms of the merger, in accordance with article 262 of the Law.



#### Suit la traduction française du texte qui précède:

Cependant en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise primera.

## PROJET DE FUSION

Projet de fusion de la société anonyme MARTYN PROPERTIES S.A. par absorption de la société anonyme PARTON S.A.

Le conseil d'administration de MARTYN PROPERTIES S.A. (la Société Absorbante) et l'administrateur unique de PARTON S.A. (la Société Absorbée) ont décidé d'établir le présent projet de fusion, conformément aux dispositions de l'article 261 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et de présenter ledit projet de fusion à leurs assemblées générales des actionnaires respectives.

#### 1. Description de la fusion

Les administrateurs des sociétés précitées proposent d'effectuer une fusion ayant pour effet la transmission universelle de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée à la Société Absorbante et ce conformément aux dispositions de l'article 274 de la Loi.

Les administrateurs s'engagent réciproquement à entreprendre toutes les démarches nécessaires en vue de réaliser ladite fusion aux conditions définies ci-après et fixent par la présente, le projet de fusion.

Conformément à l'article 272 de la Loi, la fusion prendra effet entre la Société Absorbée et la Société Absorbante lorsque seront intervenues les décisions concordantes prises au sein des sociétés en question, c'est-à-dire, à la date de la dernière assemblée générale des actionnaires des sociétés fusionnantes approuvant la fusion (la Date Effective).

La fusion n'aura d'effet à l'égard des tiers qu'après la publication des résolutions des assemblées générales des actionnaires de chacune des sociétés fusionnantes, conformément à l'article 9 de la Loi.

- 2. Mentions prévues sous l'article 261 (2) de la Loi
- a) Renseignements généraux concernant les sociétés concernées par la fusion
- La Société Absorbée

La société anonyme PARTON S.A. a son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg et est immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.849.

La Société Absorbée a été constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, suivant acte de M <sup>e</sup> Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, le 24 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N ° 2459 du 30 décembre 2006.

Les statuts de la Société Absorbée ont été modifiés une première fois suivant acte de M <sup>e</sup> Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 7 mars 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations.

Les statuts de la Société Absorbée ont été modifiés une dernière fois suivant acte de M <sup>e</sup> Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 9 mars 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations.

#### - La Société Absorbante

La société anonyme MARTYN PROPERTIES S.A. a son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg et est immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.845.

La Société Absorbante a été constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, suivant acte de M <sup>e</sup> Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, le 30 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N <sup>o</sup> 1377 du 13 décembre 2005.

Les statuts de la Société Absorbante ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois suivant acte de M <sup>e</sup> Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 9 mars 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations.

## b) Rapport d'échange des actions

Le rapport d'échange des actions s'établira sur base (i) d'une situation comptable arrêtée pour la Société Absorbée au 31 décembre 2006, ajustée par l'augmentation du capital de la Société Absorbée en date du 7 mars 2007 et (ii) de la valeur nominale des actions de la Société Absorbante ajustée par l'augmentation du capital social de la Société Absorbante en date du 9 mars 2007.

#### - La Société Absorbante

Le capital souscrit de la Société Absorbante s'élève à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 500 (cinq cents) actions ayant une valeur nominale de EUR 62,- (soixante-deux euros) chacune.

#### - La Société Absorbée

Le capital souscrit de la Société Absorbée s'élève à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 1.240 (mille deux cent quarante) actions ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

L'actif net de la Société Absorbée ajusté au 31 décembre 2006 s'élève à EUR 31.621,- (trente et un mille six cent vingt et un euros). La valeur par action est dès lors de EUR 25,50 (vingt-cinq euros cinquante centimes).

- Rémunération de l'apport



En échange de l'apport des actifs et passifs de la Société Absorbée, la Société Absorbante procédera à l'augmentation de son capital social à concurrence de EUR 29.140,- (vingt-neuf mille cent quarante euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) à EUR 60.140,- (soixante mille cent quarante euros) par l'émission de 470 (quatre cent soixante-dix) nouvelles actions ayant une valeur nominale de EUR 62,- (soixante-deux euros) chacune, ayant la même nature et conférant les mêmes droits et obligations que les actions existantes de la Société Absorbante.

Les actions nouvellement émises de la Société Absorbante seront attribuées à l'actionnaire de la Société Absorbée, en appliquant le rapport d'échange de 470 (quatre cent soixante-dix) actions de la Société Absorbante pour 1.240 (mille deux cent quarante) actions de la Société Absorbée, le nombre d'actions ainsi attribué étant arrondi au plus près comme suit:

- 470 actions à TAGGIA XCIII - CONSULTADORIA E PARTICIPACOES. UNIPESSOAL LDA

Aucune soulte ne sera payée à l'actionnaire de la Société Absorbée.

Les 470 (quatre cent soixante-dix) actions propres de la Société Absorbante qu'elle a acquise à la suite de l'apport de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée seront annulées en même temps que l'émission des nouvelles actions de sorte que le capital social de la Société Absorbante sera réduit d'un montant de EUR 29.140,- (vingt-neuf mille cent quarante euros) simultanément avec l'augmentation de capital social ci-dessus.

L'article 5 des statuts de la Société Absorbante sera modifié en conséquence.

c) Modalités de remise des actions de la Société Absorbante

Les actions nouvellement émises seront inscrites dans le registre des actionnaires de la Société Absorbante à compter de la Date Effective de la fusion.

Par l'effet de la fusion, la Société Absorbée sera dissoute et toutes les actions alors émises par ladite société seront annulées.

d) Date à partir de laquelle les actions nouvellement émises donneront droit de participer aux bénéfices ainsi que toute modalité particulière relative à ce droit.

Les actions nouvellement émises donneront droit à leurs détenteurs de participer aux bénéfices de la Société Absorbante à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2007 et seront en outre prises en compte pour l'attribution de tous dividendes futurs. Aucune condition spéciale ne sera attachée à ce droit.

e) Date à partir de laquelle les opérations de la Société Absorbée seront considérées d'un point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante

Les opérations de la Société Absorbée seront considérées d'un point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2007.

f) Droits conférés par la Société Absorbante aux actionnaires ayant des droits spéciaux et aux porteurs de titres autres que des actions

Toutes les actions de la Société Absorbée sont identiques et confèrent les mêmes droits et avantages à leurs détenteurs de sorte qu'il n'y a pas lieu de créer au sein de la Société Absorbante des actions conférant des droits spéciaux.

g) Avantages particuliers attribués aux experts au sens de l'article 266 de la Loi, aux membres des conseils d'administration, ainsi qu'aux commissaires aux comptes des sociétés qui fusionnent

Ni les experts au sens de l'article 266 de la Loi, ni les membres des conseils d'administration ni les commissaires aux comptes des sociétés qui fusionnent n'auront le droit de recevoir aucun avantage particulier.

- 3. Effets de la fusion
- 3.1 La fusion par absorption entraînera de plein droit toutes les conséquences prévues par l'article 274 de la Loi.

Ainsi, par l'effet de la fusion, la Société Absorbée cessera d'exister et toutes les actions alors émises par ladite société seront annulées.

- 3.2 La Société Absorbante deviendra propriétaire des actifs qui lui ont été apportés par la Société Absorbée dans l'état où ils se trouvent à la Date Effective, sans droit de recours contre la Société Absorbée pour quelque raison que ce soit.
- 3.3 La Société Absorbée garantit à la Société Absorbante que les créances cédées dans le cadre de la fusion sont certaines et liquides mais ne garantit pas la solvabilité des débiteurs cédés.
- 3.4 La Société Absorbante acquittera, à compter de la Date Effective, tous impôts, contributions, taxes, redevances et primes d'assurances, qui grèveront ou pourront grever la propriété des actifs apportés.
- 3.5 Dès la Date Effective, la Société Absorbante exécutera tous contrats et obligations de quelque nature que soit de la Société Absorbée.
- 3.6 Les droits et créances compris dans le patrimoine de la Société Absorbée seront transférés à la Société Absorbante avec toutes les garanties tant réelles que personnelles qui y sont attachées. La Société Absorbante sera ainsi subrogée, sans qu'il y ait novation, dans tous les droits réels et personnels de la Société Absorbée relativement à l'ensemble des actifs et contre tous les débiteurs sans exception.
- 3.7 La Société Absorbante assumera toutes les obligations et dettes, de quelque nature que ce soit, de la Société Absorbée. En particulier, elle paiera en principal et intérêt, toutes dettes et obligations, de quelque nature que ce soit, incombant à la Société Absorbée.



- 3.8 Tous les documents sociaux de la Société Absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège social de la Société Absorbante.
- 3.9 Les mandats des membres du conseil d'administration et du (des) commissaire(s) aux comptes de la Société Absorbée prendront fin à la date d'effet de la fusion. Décharge entière sera donnée aux membres du conseil d'administration et au(x) commissaire(s) aux comptes pour l'exercice de leurs mandats.

Les mandats des administrateurs et du (des) commissaire(s) aux comptes de la Société Absorbante ne seront pas affectés par la fusion.

- 4. Mentions complémentaires
- 4.1 Le coût de l'opération de fusion sera supporté par la Société Absorbante.
- 4.2 Les soussignés s'engagent mutuellement et réciproquement à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour réaliser la fusion en respectant les prescriptions légales et les dispositions statutaires des deux sociétés.
- 4.3 La Société Absorbante procédera à toutes les formalités nécessaires et utiles pour donner effet à la fusion ainsi que pour réaliser le transfert de tous les avoirs et obligations de la Société Absorbée à la Société Absorbante.
- 4.4 Les actionnaires des sociétés qui fusionnent auront le droit, au moins un mois avant la date des assemblées générales des actionnaires appelées à se prononcer sur le projet de fusion, de prendre connaissance des documents suivants au siège social desdites sociétés: projet de fusion, rapports des réviseurs d'entreprises en application de l'article 266 de la Loi, rapports des conseils d'administration, comptes annuels et rapports de gestion des sociétés fusionnantes des trois derniers exercices et, si nécessaire, un état comptable récent. Une copie des documents susmentionnés pourra être obtenue sur demande.
- 5. Le présent texte est établi le 21 mars 2007 à Luxembourg, en original, aux fins d'être déposé au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg et d'être publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, au moins un mois avant la date de l'assemblée générale des actionnaires appelée à se prononcer sur le projet de fusion, conformément à l'article 262 de la Loi.

Pour la Société Absorbante / Pour la Société Absorbée

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007026183/2460/286.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2007, réf. LSO-CC05171. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2007.

## Phoenix Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 83.421.

Par la présente, je démissionne de mes fonctions de commissaire aux comptes de votre société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 15 janvier 2007.

Pierre Feltgen.

Référence de publication: 2007022516/1421/11.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2007, réf. LSO-CA05976. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

#### Marazzi Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 50.869.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire Reportée du 29 décembre 2006

Sont reconduits pour une nouvelle période statutaire d'1 an à savoir jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2007, les mandats de:

Mesdames Sylvie Theisen et Eliare Irthum en tant qu'administrateurs de la société ERNST & YOUNG en tant que commissaire aux comptes.

La cooptation de Monsieur Alessandro Poletto, directeur administratif de sociétés, né le 16 décembre 1962 à Mantova et résidant à Brescia en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Filippo Marazzi est ratifiée. Il terminera le mandat de Monsieur Filippo Marazzi venant à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2007.



Pour extrait conforme et sincère MARAZZI PARTICIPATONS S.A. Signatures

Référence de publication: 2007022585/788/20.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2007, réf. LSO-CA06878. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

#### Global-Events SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 96.882.

Je soussigné Monsieur Bjorn Goossens, demeurant Eyndovensesteenweg 85B-2975 Brecht, né le 14 janvier 1979, déclare donner ma démission de mon poste d'administrateur-délégué de la société GLOBAL EVENTS S.A., Huewelerstrooss 27, L-8521 Beckerich à dater du 1 er juillet 2006.

Fait à Beckerich, le 1 er juillet 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007022505/822/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03906. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

#### Coriolus Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe. R.C.S. Luxembourg B 109.845.

#### Birkin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie. R.C.S. Luxembourg B 121.851.

## TERMS OF THE MERGER

Merger to be carried out by way of the absorption of the public limited liability company («société anonyme») BIRKIN S.A. by the public limited liability company (société anonyme) CORIOLUS PROPERTIES S.A.

The board of directors of CORIOLUS PROPERTIES S.A. (the Absorbing Company) and the sole director of BIRKIN S.A. (the Absorbed Company) have decided to draw up the following terms of the merger in accordance with the provisions of article 261 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law) and to present the terms of the merger to their respective general meeting of shareholders.

1. Description of the merger

The directors of the above companies propose to carry out the merger which will imply the transfer of all assets and liabilities of the Absorbed Company to the Absorbing Company, in accordance with the provisions of article 274 of the Law.

The directors mutually undertake to take all required steps in order to carry out the merger, in accordance with the conditions detailed hereafter and set out, hereby, the terms of the merger.

In accordance with article 272 of the Law, the merger will take effect between the Absorbed Company and the Absorbing Company when the concurring decisions of the said companies shall have been adopted, i.e. on the date of the last general meeting of the shareholders of the merging companies approving the proposed merger (the Effective Date).

The merger shall only take effect towards third parties after the publication of the minutes of the general meetings of shareholders of each of the merging companies, in accordance with article 9 of the Law.

- 2. Information provided under article 261 (2) of the Law
- a) General information regarding the merging companies
- The Absorbed Company

The public limited liability company (société anonyme) BIRKIN S.A. has its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg and is registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 121.851.

The Absorbed Company has been incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of M <sup>e</sup> Jean Seckler, notary residing in Junglinster, on 24 November 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N <sup>o</sup> -2458 of 30 December 2006.



The articles of association of the Absorbed Company have been amended a first time time pursuant to deed of M <sup>e</sup> Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, on 7 March 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations.

The articles of association of the Absorbed Company have been amended a last time pursuant to a deed of M <sup>e</sup> Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, on 9 March 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations.

#### - The Absorbing Company

The public limited liability company (société anonyme) CORIOLUS PROPERTIES S.A. has its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg and is registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 109.845.

The Absorbing Company has been incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of M <sup>e</sup> Jean Seckler, notary residing in Junglinster, on 30 June 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N ° 1376 of 13 December 2005.

The articles of association of the Absorbing Company have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of M <sup>e</sup> Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, on 9 March 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations.

#### b) Share exchange ratio

The share exchange ratio is calculated on the basis of (i) the financial statements of the Absorbed Company as at 31 December 2006, adjusted by the share capital increase of the Absorbed Company dated as of 7 March 2007 and (ii) the par value of the shares of the Absorbing Company adjusted by the share capital increase of the Absorbing Company dated as of 9 March 2007.

#### - The Absorbing Company

The subscribed share capital of the Absorbing Company is set at EUR 31,000.- (thirty-one thousand euro) consisting of 500 (five hundred) shares having a par value of EUR 62.- (sixty-two euro) each.

## - The Absorbed Company

The subscribed share capital of the Absorbed Company is set at EUR 31,000.- (thirty-one thousand euro) consisting of 1,240 (one thousand two hundred forty) shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each.

The net asset value of the Absorbed Company as adjusted on 31 December 2006 is EUR 31,707.25 (thirty one thousand seven hundred seven euro and twenty-five cents). The value per share thus amounts to EUR 25.57 (twenty-five euro and fifty-seven cents).

#### - Exchange for the contribution

In remuneration for the contribution of the assets and liabilities of the Absorbed Company, the Absorbing Company will increase its share capital by an amount of EUR 29,140.- (twenty-nine thousand one hundred forty euro) so as to raise it from its present amount of EUR 31,000.- (thirty-one thousand euro) to EUR 60,140 (sixty thousand one hundred forty euro) through the issuance of 470 (four hundred seventy) new shares having a par value of EUR 62.- (sixty-two euro) each, of the same kind and carrying the same rights and obligations as the existing shares of the Absorbing Company.

The newly issued shares of the Absorbing Company will be allocated to the shareholder of the Absorbed Company, on the basis of an exchange ratio of 470 (four hundred seventy) shares of the Absorbing Company for 1,240 (one thousand two hundred forty) shares of the Absorbed Company, the number of shares so allocated being rounded to the nearest full number of shares:

## - 470 shares to TAGGIA XCIII - CONSULTADORIA E PARTICIPACOES, UNIPESSOAL LDA

No cash payment will be granted to the shareholder of the Absorbed Company.

The 470 (four hundred seventy) own shares of the Absorbing Company that it has acquired as a result of the contribution of all the assets and liabilities of the Absorbed Company will be cancelled simultaneously with the issuance of the new shares so that the share capital of the Absorbing Company will be decreased by an amount of EUR 29,140.- (twentynine thousand one hundred twenty euro) simultaneously with the above share capital increase.

Article 5 of the articles of association of the Absorbing Company will be amended accordingly.

c) Terms for the delivery of the shares in the Absorbing Company

The newly issued shares will be registered in the shareholder register of the Absorbing Company as of the Effective Date of the merger.

As a result of the merger, the Absorbed Company shall cease to exist and all its shares in issue will be cancelled.

d) Date as of which the newly issued shares shall carry the right to participate in the profits and any special condition regarding such right

The newly issued shares will entitle their holder(s) to participate in the profits of the Absorbing Company as of 1 January 2007 and shall further be taken into consideration for the granting of any future dividends. This right is subject to no special condition.



e) Date as of which the operations of the Absorbed Company shall be treated, for accounting purposes, as being carried out on behalf of the Absorbing Company

The operations of the Absorbed Company shall be treated, for accounting purposes, as being carried out on behalf of the Absorbing Company as of 1 January 2007.

f) Rights conferred by the Absorbing Company to shareholders having special rights and to holders of securities other than shares

All shares of the Absorbed Company are identical and confer the same rights and advantages to their holders so that the Absorbing Company is not obliged to issue shares with special rights.

g) Special advantages granted to the experts referred to in article 266 of the Law, to the members of the board of directors and to the statutory auditors of the merging companies

Neither the experts referred to in article 266 of the Law, nor the members of the boards of directors and the statutory auditors of the merging companies shall be entitled to receive any special advantages.

- 3. Consequences of the merger
- 3.1 The merger will trigger ipso jure all the consequences detailed in article 274 of the Law.

Indeed, as a result of the merger, the Absorbed Company shall cease to exist and all its shares in issue shall be cancelled.

- 3.2 The Absorbing Company will become the owner of the assets contributed by the Absorbed Company as they exist on the Effective Date, with no right of recourse whatsoever against the Absorbed Company.
- 3.3 The Absorbed Company guarantees to the Absorbing Company that the claims transferred as a result of the merger are certain and due but does not guarantee the solvency of their respective debtors.
- 3.4 The Absorbing Company shall pay, as of the Effective Date, all taxes, contributions, duties, levies and insurance premium which will or may become due with respect to the ownership of the assets which have been contributed.
- 3.5 As of the Effective Date the Absorbing Company shall perform all agreements and obligations whatsoever of the Absorbed Company.
- 3.6 The rights and claims comprised in the assets of the Absorbed Company shall be transferred to the Absorbing Company with all the securities, either in rem or personal, attached thereto. The Absorbing Company shall thus be subrogated, without novation, in all rights, whether in rem or personal, of the Absorbed Company with respect to all assets and against all debtors without any exception.
- 3.7 The Absorbing Company shall incur all debts and liabilities of any kind of the Absorbed Company. In particular, it shall pay interest and principal on all debts and liabilities of any kind incurred by the Absorbed Company.
- 3.8. All corporate documents of the Absorbed Company shall be kept at the registered office of the Absorbing Company for as long as prescribed by the Law.
- 3.9 The mandates of the members of the board of directors and of the statutory auditor(s) of the Absorbed Company will be terminated on the date of effect of the merger. Full discharge will be given to the members of the board of directors and to the statutory auditor(s) for the performance of their mandate.

The mandates of the members of the board of directors and of the statutory auditor(s) of the Absorbing Company will not be affected by the merger.

- 4. Additional provisions
- 4.1 The cost of the merger will be incurred by the Absorbing Company.
- 4.2 The undersigned mutually undertake to take all steps in their power in order to carry out the merger in accordance with the legal and statutory requirements of both companies.
- 4.3 The Absorbing Company shall carry out all required and necessary formalities in order to carry out the merger as well as the transfer of all assets and liabilities of the Absorbed Company to the Absorbing Company.
- 4.4 The shareholders of the merging companies shall be entitled to inspect the following documents at the registered office of the said companies, at least one month before the date of the general meeting of the shareholders called to decide on the terms of the merger: terms of the merger, report from the expert referred to in article 266 of the Law, board of directors' reports, annual accounts and annual reports of the merging companies for the last three financial years and, if necessary, a recent accounting statement. A copy of the above mentioned documents will be obtainable upon request.
- 5. The present document has been drawn up in Luxembourg on 21 March 2007, in original, in order to be registered with the Luxembourg Trade and Companies Register and to be published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, at least one month prior to the date of the general meeting of the shareholders called to decide on the terms of the merger, in accordance with article 262 of the Law.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

Cependant en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise primera.

#### PROJET DE FUSION

Projet de fusion de la société anonyme CORIOLUS PROPERTIES S.A. par absorption de la société anonyme BIRKIN S.A.



Le conseil d'administration de CORIOLUS PROPERTIES S.A. (la Société Absorbante) et l'administrateur unique de BIRKIN S.A. (la Société Absorbée) ont décidé d'établir le présent projet de fusion, conformément aux dispositions de l'article 261 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et de présenter ledit projet de fusion à leurs assemblées générales des actionnaires respectives.

#### 1. Description de la fusion

Les administrateurs des sociétés précitées proposent d'effectuer une fusion ayant pour effet la transmission universelle de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée à la Société Absorbante et ce conformément aux dispositions de l'article 274 de la Loi.

Les administrateurs s'engagent réciproquement à entreprendre toutes les démarches nécessaires en vue de réaliser ladite fusion aux conditions définies ci-après et fixent par la présente, le projet de fusion.

Conformément à l'article 272 de la Loi, la fusion prendra effet entre la Société Absorbée et la Société Absorbante lorsque seront intervenues les décisions concordantes prises au sein des sociétés en question, c'est-à-dire, à la date de la dernière assemblée générale des actionnaires des sociétés fusionnantes approuvant la fusion (la Date Effective).

La fusion n'aura d'effet à l'égard des tiers qu'après la publication des résolutions des assemblées générales des actionnaires de chacune des sociétés fusionnantes, conformément à l'article 9 de la Loi.

- 2. Mentions prévues sous l'article 261 (2) de la Loi
- a) Renseignements généraux concernant les sociétés concernées par la fusion
- La Société Absorbée

La société anonyme BIRKIN S.A. a son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg et est immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.851.

La Société Absorbée a été constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, suivant acte de M <sup>e</sup> Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, le 24 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N ° -2458 du 30 décembre 2006.

Les statuts de la Société Absorbée ont été modifiés une première fois suivant acte de M <sup>e</sup> Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 7 mars 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations.

Les statuts de la Société Absorbée ont été modifiés une dernière fois suivant acte de M <sup>e</sup> Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 9 mars 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations.

## - La Société Absorbante

La société anonyme CORIOLUS PROPERTIES S.A. a son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg et est immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.845.

La Société Absorbante a été constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, suivant acte de M <sup>e</sup> Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, le 30 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N <sup>o</sup> 1376 du 13 décembre 2005.

Les statuts de la Société Absorbante ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois suivant acte de M <sup>e</sup> Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 9 mars 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations.

#### b) Rapport d'échange des actions

Le rapport d'échange des actions s'établira sur base (i) d'une situation comptable arrêtée pour la Société Absorbée au 31 décembre 2006, ajustée par l'augmentation du capital de la Société Absorbée en date du 7 mars 2007 et (ii) de la valeur nominale des actions de la Société Absorbante ajustée par l'augmentation du capital social de la Société Absorbante en date du 9 mars 2007.

#### - La Société Absorbante

Le capital souscrit de la Société Absorbante s'élève à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 500 (cents) actions ayant une valeur nominale de EUR 62,- (soixante-deux euros) chacune.

#### - La Société Absorbée

Le capital souscrit de la Société Absorbée s'élève à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 1.240 (mille deux cent quarante) actions ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

L'actif net de la Société Absorbée ajusté au 31 décembre 2006 s'élève à EUR 31.707,25 (trente et un mille sept cent sept euros vingt-cinq centimes). La valeur par action est dès lors de EUR 25,57 (vingt-cinq euros cinquante-sept centimes).

## - Rémunération de l'apport

En échange de l'apport des actifs et passifs de la Société Absorbée, la Société Absorbante procédera à l'augmentation de son capital social à concurrence de EUR 29.140,- (vingt-neuf mille cent quarante euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) à EUR 60.140,- (soixante mille cent quarante euros) par l'émission de 470 (quatre cent soixante-dix) nouvelles actions ayant une valeur nominale de EUR 62,- (soixante-deux euros) chacune, ayant la même nature et conférant les mêmes droits et obligations que les actions existantes de la Société Absorbante.



Les actions nouvellement émises de la Société Absorbante seront attribuées à l'actionnaire de la Société Absorbée, en appliquant le rapport d'échange de 470 (quatre cent soixante-dix) actions de la Société Absorbante pour 1.240 (mille deux cent quarante) actions de la Société Absorbée, le nombre d'actions ainsi attribué étant arrondi au plus près comme suit:

#### - 470 actions à TAGGIA XCIII - CONSULTADORIA E PARTICIPACOES, UNIPESSOAI LDA

Aucune soulte ne sera payée à l'actionnaire de la Société Absorbée.

Les 470 (quatre cent soixante-dix) actions propres de la Société Absorbante qu'elle a acquise à la suite de l'apport de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée seront annulées simultanément avec l'émission des nouvelles actions de sorte que le capital social de la Société Absorbante sera réduit d'un montant de EUR 29.140,- (vingt-neuf mille cent quarante euros) simultanément avec l'augmentation de capital social ci-dessus.

L'article 5 des statuts de la Société Absorbante sera modifié en conséquence.

c) Modalités de remise des actions de la Société Absorbante

Les actions nouvellement émises seront inscrites dans le registre des actionnaires de la Société Absorbante à compter de la Date Effective de la fusion.

Par l'effet de la fusion, la Société Absorbée sera dissoute et toutes les actions alors émises par ladite société seront annulées.

d) Date à partir de laquelle les actions nouvellement émises donneront droit de participer aux bénéfices ainsi que toute modalité particulière relative à ce droit

Les actions nouvellement émises donneront droit à leurs détenteurs de participer aux bénéfices de la Société Absorbante à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2007 et seront en outre prises en compte pour l'attribution de tous dividendes futurs. Aucune condition spéciale ne sera attachée à ce droit.

e) Date à partir de laquelle les opérations de la Société Absorbée seront considérées d'un point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante

Les opérations de la Société Absorbée seront considérées d'un point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2007.

f) Droits conférés par la Société Absorbante aux actionnaires ayant des droits spéciaux et aux porteurs de titres autres que des actions

Toutes les actions de la Société Absorbée sont identiques et confèrent les mêmes droits et avantages à leurs détenteurs de sorte qu'il n'y a pas lieu de créer au sein de la Société Absorbante des actions conférant des droits spéciaux.

g) Avantages particuliers attribués aux experts au sens de l'article 266 de la Loi, aux membres des conseils d'administration, ainsi qu'aux commissaires aux comptes des sociétés qui fusionnent

Ni les experts au sens de l'article 266 de la Loi, ni les membres des conseils d'administration ni les commissaires aux comptes des sociétés qui fusionnent n'auront le droit de recevoir aucun avantage particulier.

- 3. Effets de la fusion
- 3.1 La fusion par absorption entraînera de plein droit toutes les conséquences prévues par l'article 274 de la Loi.

Ainsi, par l'effet de la fusion, la Société Absorbée cessera d'exister et toutes les actions alors émises par ladite société seront annulées.

- 3.2 La Société Absorbante deviendra propriétaire des actifs qui lui ont été apportés par la Société Absorbée dans l'état où ils se trouvent à la Date Effective, sans droit de recours contre la Société Absorbée pour quelque raison que ce soit.
- 3.3 La Société Absorbée garantit à la Société Absorbante que les créances cédées dans le cadre de la fusion sont certaines et liquides mais ne garantit pas la solvabilité des débiteurs cédés.
- 3.4 La Société Absorbante acquittera, à compter de la Date Effective, tous impôts, contributions, taxes, redevances et primes d'assurances, qui grèveront ou pourront grever la propriété des actifs apportés.
- 3.5 Dès la Date Effective, la Société Absorbante exécutera tous contrats et obligations de quelque nature que soit de la Société Absorbée.
- 3.6 Les droits et créances compris dans le patrimoine de la Société Absorbée seront transférés à la Société Absorbante avec toutes les garanties tant réelles que personnelles qui y sont attachées. La Société Absorbante sera ainsi subrogée, sans qu'il y ait novation, dans tous les droits réels et personnels de la Société Absorbée relativement à l'ensemble des actifs et contre tous les débiteurs sans exception.
- 3.7 La Société Absorbante assumera toutes les obligations et dettes, de quelque nature que ce soit, de la Société Absorbée. En particulier, elle paiera en principal et intérêt, toutes dettes et obligations, de quelque nature que ce soit, incombant à la Société Absorbée.
- 3.8 Tous les documents sociaux de la Société Absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège social de la Société Absorbante.
- 3.9 Les mandats des membres du conseil d'administration et du (des) commissaire(s) aux comptes de la Société Absorbée prendront fin à la date d'effet de la fusion. Décharge entière sera donnée aux membres du conseil d'administration et au(x) commissaire(s) aux comptes pour l'exercice de leurs mandats.



Les mandats des administrateurs et du (des) commissaire(s) aux comptes de la Société Absorbante ne seront pas affectés par la fusion.

- 4. Mentions complémentaires
- 4.1 Le coût de l'opération de fusion sera supporté par la Société Absorbante.
- 4.2 Les soussignés s'engagent mutuellement et réciproquement à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour réaliser la fusion en respectant les prescriptions légales et les dispositions statutaires des deux sociétés.
- 4.3 La Société Absorbante procédera à toutes les formalités nécessaires et utiles pour donner effet à la fusion ainsi que pour réaliser le transfert de tous les avoirs et obligations de la Société Absorbée à la Société Absorbante.
- 4.4 Les actionnaires des sociétés qui fusionnent auront le droit, au moins un mois avant la date des assemblées générales des actionnaires appelées à se prononcer sur le projet de fusion, de prendre connaissance des documents suivants au siège social desdites sociétés: projet de fusion, rapports des réviseurs d'entreprises en application de l'article 266 de la Loi, rapports des conseils d'administration, comptes annuels et rapports de gestion des sociétés fusionnantes des trois derniers exercices et, si nécessaire, un état comptable récent. Une copie des documents susmentionnés pourra être obtenue sur demande.
- 5. Le présent texte est établi le 21 mars 2007 à Luxembourg, en original, aux fins d'être déposé au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg et d'être publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, au moins un mois avant la date de l'assemblée générale des actionnaires appelée à se prononcer sur le projet de fusion, conformément à l'article 262 de la Loi.

Pour la Société Absorbante / Pour la Société Absorbée

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007026187/2460/286.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2007, réf. LSO-CC05167. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2007.

#### Euralver Façades S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R.C.S. Luxembourg B 62.513.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale du 13 juillet 2006

- 1. L'assemblée accepte la démission des administrateurs:
- Monsieur Dominique Goyer, demeurant professionnellement à 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg
- Monsieur José Jourdanne, demeurant professionnellement à 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg
- 2. L'assemblée nomme aux fonctions d'administrateurs, pour une période de 3 ans (jusqu'à l'assemblée générale de 2009):
  - Monsieur Jacques Huillard, demeurant à 1, rue d'Ouessant, F-75015 Paris
  - Monsieur Max De Mareuil, demeurant à 6, cité Rougemont, F-75009 Paris

Monsieur Jacques Huillard est nommé président du Conseil d'Administration.

**EURALVER FACADES S.A.** 

Signature

Référence de publication: 2007022523/1682/20.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2006, réf. LSO-BX04587. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

#### Topaz Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 122.091.

En date du 18 janvier 2007, l'associé unique de la Société a décidé de nommer Madeleine Barber, ayant pour adresse professionnelle 9 Roszel Road-Princeton, NJ 08540 comme nouvelle gérante de la Société et ce pour une durée indéterminée.



De sorte qu'au 18 janvier 2007, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Madeleine Barber.
- Kevin Buhse.
- Mario Calastri,
- Eric Green,
- Kevin O'Kelly-Lynch, et
- Michelangelo Stefani.

Pour extrait conforme et sincère

TOPAZ GROUP S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007022592/5499/24.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08548. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

## Mizuho Fund Series, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de MIZUHO FUND SERIES, daté 15 février 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 2 mars 2007.

Pour JAPAN FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007026576/1232/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2007, réf. LSO-CC01289. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

#### River Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 108.143.

#### Bardot S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 121.850.

#### TERMS OF THE MERGER

Merger to be carried out by way of the absorption of the public limited liability company (société anonyme) BARDOT S.A. by the public limited liability company (société anonyme) RIVER PROPERTIES S.A.

The board of directors of RIVER PROPERTIES S.A. (the Absorbing Company) and the sole director of BARDOT S.A. (the Absorbed Company) have decided to draw up the following terms of the merger in accordance with the provisions of article 261 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law) and to present the terms of the merger to their respective general meeting of shareholders.

1. Description of the merger

The directors of the above companies propose to carry out the merger which will imply the transfer of all assets and liabilities of the Absorbed Company to the Absorbing Company, in accordance with the provisions of article 274 of the Law.

The directors mutually undertake to take all required steps in order to carry out the merger, in accordance with the conditions detailed hereafter and set out, hereby, the terms of the merger.

In accordance with article 272 of the Law, the merger will take effect between the Absorbed Company and the Absorbing Company when the concurring decisions of the said companies shall have been adopted, i.e. on the date of the last general meeting of the shareholders of the merging companies approving the proposed merger (the Effective Date).

The merger shall only take effect towards third parties after the publication of the minutes of the general meetings of shareholders of each of the merging companies, in accordance with article 9 of the Law.



- 2. Information provided under article 261 (2) of the Law
- a) General information regarding the merging companies
- The Absorbed Company

The public limited liability company (société anonyme) BARDOT S.A. has its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg and is registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 121.850.

The Absorbed Company has been incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of Me Jean Seckler, notary residing in Junglinster, on 24 November 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N $^{\circ}$  - 2458 of 30 December 2006.

The articles of association of the Absorbed Company have been amended a first time pursuant to deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, on 7 March 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations.

The articles of association of the Absorbed Company have been amended a last time pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, on 9 March 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations.

- The Absorbing Company

The public limited liability company (société anonyme) RIVER PROPERTIES S.A. has its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg and is registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 108.143.

The Absorbing Company has been incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of Me Jean Seckler, notary residing in Junglinster, on 2 May 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations,  $N^{\circ}$  -1023 of 12 October 2005.

The articles of association of the Absorbing Company have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, on 9 March 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations.

#### b) Share exchange ratio

The share exchange ratio is calculated on the basis of (i) the financial statements of the Absorbed Company as at 31 December 2006, adjusted by the share capital increase of the Absorbed Company dated as of 7 March 2007 and (ii) the par value of the shares of the Absorbing Company adjusted by the share capital increase of the Absorbing Company dated as of 9 March 2007.

- The Absorbing Company

The subscribed share capital of the Absorbing Company is set at EUR 31,000.- (thirty-one thousand euro) consisting of 100 (one hundred) shares having a par value of EUR 310.- (three hundred ten euro) each.

- The Absorbed Company

The subscribed share capital of the Absorbed Company is set at EUR 31,000.- (thirty-one thousand euro) consisting of 1,240 (one thousand two hundred forty) shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each.

The net asset value of the Absorbed Company as adjusted as at 31 December 2006 is EUR 31,621.- (thirty-one thousand six hundred twenty-one euro). The value per share thus amounts to EUR 25.50 (twenty-five euro fifty cents).

- Exchange for the contribution

In remuneration for the contribution of the assets and liabilities of the Absorbed Company, the Absorbing Company will increase its share capital by an amount of EUR 29,140.- (twenty-nine thousand one hundred forty euro) so as to raise it from its present amount of EUR 31,000.- (thirty-one thousand euro) to EUR 60,140.- (sixty thousand one hundred forty euro) through the issuance of 94 (ninety-four) new shares having a par value of EUR 310.- (three hundred ten euro) each, of the same kind and carrying the same rights and obligations as the existing shares of the Absorbing Company.

The newly issued shares of the Absorbing Company will be allocated to the shareholder of the Absorbed Company, on the basis of an exchange ratio of 94 (ninety-four) shares of the Absorbing Company for 1,240 (one thousand two hundred forty) shares of the Absorbed Company, the number of shares so allocated being rounded to the nearest full number of shares:

- 94 shares to TAGGIA XCIII - Consultadoria e Participacoes, Unipessoal LDA

No cash payment will be granted to the shareholder of the Absorbed Company.

The 94 (ninety-four) own shares of the Absorbing Company that it has acquired as a result of the contribution of all the assets and liabilities of the Absorbed Company will be cancelled simultaneously with the issuance of the new shares so that the share capital of the Absorbing Company will be decreased by an amount of EUR 29,140.- (twenty nine thousand one hundred twenty euro) simultaneously with the above share capital increase.

Article 5 of the articles of association of the Absorbing Company will be amended accordingly.

c) Terms for the delivery of the shares in the Absorbing Company



The newly issued shares will be registered in the shareholder's register of the Absorbing Company as of the Effective Date of the merger.

As a result of the merger, the Absorbed Company shall cease to exist and all its shares in issue will be cancelled.

d) Date as of which the newly issued shares shall carry the right to participate in the profits and any special condition regarding such right

The newly issued shares will entitle their holder(s) to participate in the profits of the Absorbing Company as of 1 January 2007 and shall further be taken into consideration for the granting of any future dividends. This right is subject to no special condition.

e) Date as of which the operations of the Absorbed Company shall be treated, for accounting purposes, as being carried out on behalf of the Absorbing Company

The operations of the Absorbed Company shall be treated, for accounting purposes, as being carried out on behalf of the Absorbing Company as of 1 January 2007.

f) Rights conferred by the Absorbing Company to shareholders having special rights and to holders of securities other than shares

All shares of the Absorbed Company are identical and confer the same rights and advantages to their holders so that the Absorbing Company is not obliged to issue shares with special rights.

g) Special advantages granted to the experts referred to in article 266 of the Law, to the members of the board of directors and to the statutory auditors of the merging companies

Neither the experts referred to in article 266 of the Law, nor the members of the boards of directors and the statutory auditors of the merging companies shall be entitled to receive any special advantages.

- 3. Consequences of the merger
- 3.1 The merger will trigger ipso jure all the consequences detailed in article 274 of the Law.

Indeed, as a result of the merger, the Absorbed Company shall cease to exist and all its shares in issue shall be cancelled.

- 3.2 The Absorbing Company will become the owner of the assets contributed by the Absorbed Company as they exist on the Effective Date, with no right of recourse whatsoever against the Absorbed Company.
- 3.3 The Absorbed Company guarantees to the Absorbing Company that the claims transferred as a result of the merger are certain and due but does not guarantee the solvency of their respective debtors.
- 3.4 The Absorbing Company shall pay, as of the Effective Date, all taxes, contributions, duties, levies and insurance premium which will or may become due with respect to the ownership of the assets which have been contributed.
- 3.5 As of the Effective Date the Absorbing Company shall perform all agreements and obligations whatsoever of the Absorbed Company.
- 3.6 The rights and claims comprised in the assets of the Absorbed Company shall be transferred to the Absorbing Company with all the securities, either in rem or personal, attached thereto. The Absorbing Company shall thus be subrogated, without novation, in all rights, whether in rem or personal, of the Absorbed Company with respect to all assets and against all debtors without any exception.
- 3.7 The Absorbing Company shall incur all debts and liabilities of any kind of the Absorbed Company. In particular, it shall pay interest and principal on all debts and liabilities of any kind incurred by the Absorbed Company.
- 3.8. All corporate documents of the Absorbed Company shall be kept at the registered office of the Absorbing Company for as long as prescribed by the Law.
- 3.9 The mandates of the members of the board of directors and of the statutory auditor(s) of the Absorbed Company will be terminated on the date of effect of the merger. Full discharge will be given to the members of the board of directors and to the statutory auditor(s) for the performance of their mandate.

The mandates of the members of the board of directors and of the statutory auditor(s) of the Absorbing Company will not be affected by the merger.

- 4. Additional provisions
- 4.1 The cost of the merger will be incurred by the Absorbing Company.
- 4.2 The undersigned mutually undertake to take all steps in their power in order to carry out the merger in accordance with the legal and statutory requirements of both companies.
- 4.3 The Absorbing Company shall carry out all required and necessary formalities in order to carry out the merger as well as the transfer of all assets and liabilities of the Absorbed Company to the Absorbing Company.
- 4.4 The shareholders of the merging companies shall be entitled to inspect the following documents at the registered office of the said companies, at least one month before the date of the general meeting of the shareholders called to decide on the terms of the merger: terms of the merger, report from the expert referred to in article 266 of the Law, board of directors' reports, annual accounts and annual reports of the merging companies for the last three financial years and, if necessary, a recent accounting statement. A copy of the above mentioned documents will be obtainable upon request.



5. The present document has been drawn up in Luxembourg on 21 March 2007, in original, in order to be registered with the Luxembourg Trade and Companies Register and to be published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, at least one month prior to the date of the general meeting of the shareholders called to decide on the terms of the merger, in accordance with article 262 of the Law.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

Cependant en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise primera.

## PROJET DE FUSION

Projet de fusion de la société anonyme RIVER PROPERTIES S.A. par absorption de la société anonyme BARDOT S.A. Le conseil d'administration de RIVER PROPERTIES S.A. (la Société Absorbante) et l'administrateur unique de BARDOT S.A. (la Société Absorbée) ont décidé d'établir le présent projet de fusion, conformément aux dispositions de l'article 261 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et de présenter ledit projet de fusion à leurs assemblées générales des actionnaires respectives.

### 1. Description de la fusion

Les administrateurs des sociétés précitées proposent d'effectuer une fusion ayant pour effet la transmission universelle de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée à la Société Absorbante et ce conformément aux dispositions de l'article 274 de la Loi.

Les administrateurs s'engagent réciproquement à entreprendre toutes les démarches nécessaires en vue de réaliser ladite fusion aux conditions définies ci-après et fixent par la présente, le projet de fusion.

Conformément à l'article 272 de la Loi, la fusion prendra effet entre la Société Absorbée et la Société Absorbante lorsque seront intervenues les décisions concordantes prises au sein des sociétés en question, c'est-à-dire, à la date de la dernière assemblée générale des actionnaires des sociétés fusionnantes approuvant la fusion (la Date Effective).

La fusion n'aura d'effet à l'égard des tiers qu'après la publication des résolutions des assemblées générales des actionnaires de chacune des sociétés fusionnantes, conformément à l'article 9 de la Loi.

- 2. Mentions prévues sous l'article 261 (2) de la Loi
- a) Renseignements généraux concernant les sociétés concernées par la fusion
- La Société Absorbée

La société anonyme BARDOT S.A. a son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg et est immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.850.

La Société Absorbée a été constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, suivant acte de M <sup>e</sup> Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, le 24 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N ° - 2458 du 30 décembre 2006.

Les statuts de la Société Absorbée ont été modifiés une première fois suivant acte de M <sup>e</sup> Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 7 mars 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations.

Les statuts de la Société Absorbée ont été modifiés une dernière fois suivant acte de M <sup>e</sup> Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 9 mars 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations.

#### - La Société Absorbante

La société anonyme RIVER PROPERTIES S.A. a son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg et est immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.143.

La Société Absorbante a été constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, suivant acte de M <sup>e</sup> Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, le 2 mai 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N ° - 1023 du 12 octobre 2005.

Les statuts de la Société Absorbante ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois suivant acte de M <sup>e</sup> Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 9 mars 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations.

# b) apport d'échange des actions

Le rapport d'échange des actions s'établira sur base (i) d'une situation comptable arrêtée pour la Société Absorbée au 31 décembre 2006, ajustée par l'augmentation du capital de la Société Absorbée en date du 7 mars 2007 et (ii) de la valeur nominale des actions de la Société Absorbante ajustée par l'augmentation du capital social de la Société Absorbante en date du 9 mars 2007.

#### - La Société Absorbante

Le capital souscrit de la Société Absorbante s'élève à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 100 (cent) actions ayant une valeur nominale de EUR 310,- (trois cent dix euros) chacune.

#### - La Société Absorbée

Le capital souscrit de la Société Absorbée s'élève à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 1.240 (mille deux cent quarante) actions ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.



L'actif net de la Société Absorbée ajusté au 31 décembre 2006 s'élève à EUR 31.621,- (trente et un mille six cent vingt et un euros). La valeur par action est dès lors de EUR 25,50 (vingt-cinq euros cinquante centimes).

- Rémunération de l'apport

En échange de l'apport des actifs et passifs de la Société Absorbée, la Société Absorbante procédera à l'augmentation de son capital social à concurrence de EUR 29.140,- (vingt-neuf mille cent quarante euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) à EUR 60.140,- (soixante mille cent quarante euros) par l'émission de 94 (quatre-vingt-quatorze) nouvelles actions ayant une valeur nominale de EUR 310,- (trois cent dix euros) chacune, ayant la même nature et conférant les mêmes droits et obligations que les actions existantes de la Société Absorbante.

Les actions nouvellement émises de la Société Absorbante seront attribuées à l'actionnaire de la Société Absorbée, en appliquant le rapport d'échange de 94 (quatre-vingt-quatorze) actions de la Société Absorbante pour 1.240 (mille deux cent quarante) actions de la Société Absorbée, le nombre d'actions ainsi attribué étant arrondi au plus près comme suit:

- 94 actions à TAGGIA XCIII - Consultadoria e Participacoes, Unipessoal LDA

Aucune soulte ne sera payée à l'actionnaire de la Société Absorbée.

Les 94 (quatre-vingt-quatorze) actions propres de la Société Absorbante qu'elle a acquise à la suite de l'apport de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée seront annulées en même temps que l'émission des nouvelles actions de sorte que le capital social de la Société Absorbante sera réduit d'un montant de EUR 29.140 (vingt-neuf mille cent quarante euros) simultanément avec l'augmentation de capital social ci-dessus.

L'article 5 des statuts de la Société Absorbante sera modifié en conséquence.

c) Modalités de remise des actions de la Société Absorbante

Les actions nouvellement émises seront inscrites dans le registre des actionnaires de la Société Absorbante à compter de la Date Effective de la fusion.

Par l'effet de la fusion, la Société Absorbée sera dissoute et toutes les actions alors émises par ladite société seront annulées.

d) Date à partir de laquelle les actions nouvellement émises donneront droit de participer aux bénéfices ainsi que toute modalité particulière relative à ce droit

Les actions nouvellement émises donneront droit à leurs détenteurs de participer aux bénéfices de la Société Absorbante à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2007 et seront en outre prises en compte pour l'attribution de tous dividendes futurs. Aucune condition spéciale ne sera attachée à ce droit.

e) Date à partir de laquelle les opérations de la Société Absorbée seront considérées d'un point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante

Les opérations de la Société Absorbée seront considérées d'un point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2007.

f) Droits conférés par la Société Absorbante aux actionnaires ayant des droits spéciaux et aux porteurs de titres autres que des actions

Toutes les actions de la Société Absorbée sont identiques et confèrent les mêmes droits et avantages à leurs détenteurs de sorte qu'il n'y a pas lieu de créer au sein de la Société Absorbante des actions conférant des droits spéciaux.

g) Avantages particuliers attribués aux experts au sens de l'article 266 de la Loi, aux membres des conseils d'administration, ainsi qu'aux commissaires aux comptes des sociétés qui fusionnent

Ni les experts au sens de l'article 266 de la Loi, ni les membres des conseils d'administration ni les commissaires aux comptes des sociétés qui fusionnent n'auront le droit de recevoir aucun avantage particulier.

- 3. Effets de la fusion
- 3.1 La fusion par absorption entraînera de plein droit toutes les conséquences prévues par l'article 274 de la Loi.

Ainsi, par l'effet de la fusion, la Société Absorbée cessera d'exister et toutes les actions alors émises par ladite société seront annulées.

- 3.2 La Société Absorbante deviendra propriétaire des actifs qui lui ont été apportés par la Société Absorbée dans l'état où ils se trouvent à la Date Effective, sans droit de recours contre la Société Absorbée pour quelque raison que ce soit.
- 3.3 La Société Absorbée garantit à la Société Absorbante que les créances cédées dans le cadre de la fusion sont certaines et liquides mais ne garantit pas la solvabilité des débiteurs cédés.
- 3.4 La Société Absorbante acquittera, à compter de la Date Effective, tous impôts, contributions, taxes, redevances et primes d'assurances, qui grèveront ou pourront grever la propriété des actifs apportés.
- 3.5 Dès la Date Effective, la Société Absorbante exécutera tous contrats et obligations de quelque nature que soit de la Société Absorbée.
- 3.6 Les droits et créances compris dans le patrimoine de la Société Absorbée seront transférés à la Société Absorbante avec toutes les garanties tant réelles que personnelles qui y sont attachées. La Société Absorbante sera ainsi subrogée, sans qu'il y ait novation, dans tous les droits réels et personnels de la Société Absorbée relativement à l'ensemble des actifs et contre tous les débiteurs sans exception.



- 3.7 La Société Absorbante assumera toutes les obligations et dettes, de quelque nature que ce soit, de la Société Absorbée. En particulier, elle paiera en principal et intérêt, toutes dettes et obligations, de quelque nature que ce soit, incombant à la Société Absorbée.
- 3.8 Tous les documents sociaux de la Société Absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège social de la Société Absorbante.
- 3.9 Les mandats des membres du conseil d'administration et du (des) commissaire(s) aux comptes de la Société Absorbée prendront fin à la date d'effet de la fusion. Décharge entière sera donnée aux membres du conseil d'administration et au(x) commissaire(s) aux comptes pour l'exercice de leurs mandats.

Les mandats des administrateurs et du (des) commissaire(s) aux comptes de la Société Absorbante ne seront pas affectés par la fusion.

- 4. Mentions complémentaires
- 4.1 Le coût de l'opération de fusion sera supporté par la Société Absorbante.
- 4.2 Les soussignés s'engagent mutuellement et réciproquement à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour réaliser la fusion en respectant les prescriptions légales et les dispositions statutaires des deux sociétés.
- 4.3 La Société Absorbante procédera à toutes les formalités nécessaires et utiles pour donner effet à la fusion ainsi que pour réaliser le transfert de tous les avoirs et obligations de la Société Absorbée à la Société Absorbante.
- 4.4 Les actionnaires des sociétés qui fusionnent auront le droit, au moins un mois avant la date des assemblées générales des actionnaires appelées à se prononcer sur le projet de fusion, de prendre connaissance des documents suivants au siège social desdites sociétés: projet de fusion, rapports des réviseurs d'entreprises en application de l'article 266 de la Loi, rapports des conseils d'administration, comptes annuels et rapports de gestion des sociétés fusionnantes des trois derniers exercices et, si nécessaire, un état comptable récent. Une copie des documents susmentionnés pourra être obtenue sur demande.
- 5. Le présent texte est établi le 21 mars 2007 à Luxembourg, en original, aux fins d'être déposé au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg et d'être publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, au moins un mois avant la date de l'assemblée générale des actionnaires appelée à se prononcer sur le projet de fusion, conformément à l'article 262 de la Loi.

Pour la Société Absorbante / Pour la Société Absorbée

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007026190/2460/283.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2007, réf. LSO-CC05163. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2007.

# Palamon Publishing Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 2.000.800,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 84.830.

Par résolution signée en date du 15 décembre 2006, les associés ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., avec siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet immédiat.
- Acceptation de la démission de Monsieur Carl Speecke, avec adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet immédiat.
- Nomination de Monsieur Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007022468/581/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07872. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.



### PRO 53 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 108.742.

#### **EXTRAIT**

Suite à un changement d'adresse, l'Administrateur Gianluca Ninno, est désormais domicilié professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg

Luxembourg, le 27 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007023251/799/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA10222. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

# Dal Zotto & Associés, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4518 Differdange, 23, rue Xavier Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 123.842.

## **STATUTS**

L'an deux mille sept, le huit janvier.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Paolo Dal Zotto, ingénieur, demeurant à L-4518 Differdange;
- 2) Monsieur Eddy Thomas, employé privé, demeurant à F-55970 Elzange, représenté aux fins des présentes par Monsieur Paolo Dal Zotto, prénommé, en vertu d'un pouvoir donné à Elzange, le 5 janvier 2007.

Le prédit pouvoir, après avoir été signé ne varietur, restera annexé au présent acte pour être soumis aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'établir ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre-eux:

#### Titre I er .- Dénomination - Objet - Siège - Durée

- Art. 1 er . Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de DAL ZOTTO & ASSOCIES.
- **Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Differdange. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La gérance pourra établir des sièges administratifs dans tout le Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La société a pour objet la prestation de consultations et d'assistances techniques, ainsi que tous autres services relevant de la profession d'ingénieur-conseil.

La société fournira entre autres tous les services d'études, d'assistance, de surveillance, de pilotage, de maîtrise d'œuvre, ainsi que d'expertise technique et énergétique dans les domaines de la conception, de l'établissement des procédures d'autorisation, de la réalisation, de la réception, de la maintenance et de l'exploitation d'ouvrages et d'immeubles soit publics, administratifs, commerciaux, d'habitations ou industriels.

Des associations momentanées avec des personnes physiques ou morales sont possibles.

La société pourra prendre des participations dans toutes sociétés, établies au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, exerçant des activités similaires, complémentaires ou susceptibles de favoriser le développement de l'activité principale.

La société pourra, enfin, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, réaliser tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, fiduciaires, civiles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

La société s'interdit toute participation ou activité pouvant créer un conflit d'intérêts et porter atteinte à l'indépendance professionnelle de l'activité libérale d'ingénieur-conseil et elle s'engage à respecter toutes les dispositions législatives et réglementaires auxquelles est soumise l'activité réglementée en question.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement conformément à la loi.



# Titre II.- Capital - Parts sociales

**Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Ces parts sociales sont souscrites ainsi qu'il suit:

 1) Monsieur Paolo Dal Zotto, préqualifié, soixante-quinze parts sociales
 75

 2) Monsieur Eddy Thomas, préqualifié, vingt-cinq parts sociales
 25

 Total: cent parts sociales
 100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi que les associés le reconnaissent et qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

- **Art. 6.** Chaque part confère à son propriétaire un droit proportionnel égal, d'après le nombre de parts existantes, dans les bénéfices et dans l'actif social.
- **Art. 7.** Le capital social peut être augmenté en une ou plusieurs fois par la création de parts nouvelles en représentation d'apports en nature ou en numéraire, avec ou sans prime d'émission, ou encore par l'incorporation au capital de bénéfices, réserves ou primes d'émission.

L'augmentation de capital et les modalités de sa réalisation seront décidées par l'assemblée des associés à la majorité des trois quarts du capital social.

L'assemblée fixe librement le montant de la prime et son attribution ou son affectation.

Cependant, si l'augmentation de capital doit être réalisée par élévation de la valeur nominale des parts, la décision doit être prise à l'unanimité.

En cas de création de parts nouvelles payables en numéraire et sauf décision contraire de l'assemblée générale extraordinaire, les associés ont un droit de préférence à la souscription de ces parts dans la proportion du nombre de parts anciennes détenues par chacun.

Ce droit s'exercera dans les formes, délais et conditions déterminées par la décision de création. Les parts qui ne seraient pas souscrites par les associés ne peuvent être attribuées qu'à des personnes agréées suivant les termes de l'article dix des statuts.

- Art. 8. La société peut, dans les conditions légales, racheter ses propres parts sociales.
- **Art. 9.** Outre sa participation au capital social, chaque associé s'oblige à exercer son activité professionnelle exclusivement au sein de la société ou de toute filiale ou société affiliée.

Les règlements internes de la société, ainsi que l'assemblée délibérant à une majorité des trois quarts du capital social, fixent toutes dérogations à l'activité exclusive.

Les règlements internes de la société définissent également les conditions et les modalités d'exercice de l'activité et les cas dans lesquels, l'assemblée, délibérant à une majorité des trois quarts du capital social, peut mettre fin à l'activité d'un associé.

En cas de cessation d'activité, l'associé doit tenir ses parts à la disposition de ses co-associés, la société ayant en outre une obligation de rachat suivant les conditions et les termes de l'article dix des statuts.

# Titre III.- Cession de parts - Droit de préemption

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, l'agrément pouvant porter sur le nombre total des parts dont la cession est envisagée ou sur une fraction de ce nombre.

En cas de refus d'agrément, total ou partiel, les associés restants possèdent un droit de préemption sur le nombre de parts dont la cession n'est pas agréée, proportionnel à leur participation dans le capital restant, à exercer à un prix fixé conformément à l'article quinze des statuts.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément.

La société s'oblige à racheter les parts sociales pour lesquelles le droit de préemption n'aura pas été exercé en procédant, le cas échéant, à une réduction de capital.

Les dispositions qui précèdent seront applicables à tous les cas de cession, constitutions d'usufruit, etc., même à celles qui auraient lieu par adjudication publique, en vertu de décision de justice où autrement.

L'exercice des droits afférents aux parts sociales en voie de transfert est suspendu jusqu'à ce que le transfert de ces droits soit opposable à la société.

En toute hypothèse, la détention des parts sociales doit être conforme aux règles professionnelles en vigueur.

Les règlements internes de la société peuvent fixer tous critères et modes de cessions compte tenu des obligations professionnelles auxquelles sont assujettis la société et ses associés.



Art. 11. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou par un acte sous seing privé.

Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles aient été notifiées à la société ou acceptées par elle, soit par un acte authentique, soit par un acte sous seing privé, conformément à l'Article 1 er 690 (nouveau) du Code Civil.

Art. 12. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la déconfiture ou la faillite d'un ou de plusieurs associés.

Les cessions de parts à des non-associés en cas de décès, d'interdiction, de déconfiture ou de faillite de l'un des associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social appartenant aux survivants respectivement aux autres associés. Cet agrément est également requis lorsque les parts sociales sont transmises à des héritiers réservataires ou au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément, les associés restants possèdent un droit de préemption et la société une obligation de rachat, exercés, à défaut d'accord entre parties, suivant les conditions et les termes de l'article dix des statuts.

Toute contestation qui pourrait naître dans l'application des dispositions précédentes sera obligatoirement réglée par voie d'arbitrage suivant les termes de l'article vingt-neuf des statuts.

- Art. 13. Les parts sociales ne peuvent être données en gage ou faire l'objet d'un nantissement.
- **Art. 14.** Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts, aux règlements internes de la société et aux décisions prises par l'assemblée générale des associés.

Les héritiers, ayants droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 15. Le prix de cession des parts sociales sera fixé chaque année par l'assemblée générale annuelle.

Le prix ainsi fixé sera valable jusqu'à l'assemblée générale annuelle suivante.

#### Titre IV.- Gérance

**Art. 16.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés et révocables par elle ad nutum.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

La gérance déterminera toute structure de gestion et toutes délégations de signature ou pouvoirs spéciaux.

**Art. 17.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

# Titre V.- Surveillance

Art. 18. La surveillance et le contrôle des opérations sociales peuvent être confiés à un ou plusieurs commissaires, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés, qui fixe la durée de leur mandat et leur rémunération.

Les commissaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les opérations de la société. Ils peuvent prendre connaissance, sans déplacement, des livres, de la correspondance, des procès-verbaux et généralement de tous les documents de la société.

# Titre VI.- Assemblée d'associés

**Art. 19.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Toutes les décisions collectives, autres que celles qui ont pour objet une modification des statuts, peuvent être prises par consultation écrite des associés.

- **Art. 20.** Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.
- **Art. 21.** L'assemblée générale ordinaire ne délibère valablement qu'autant qu'elle est composée d'un nombre d'associés représentant par eux-mêmes ou comme mandataires plus de la moitié du capital social, et aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle est adoptée par des associés représentant par eux-mêmes ou comme mandataires plus de la moitié du dit capital.



Si, pour une première convocation, l'assemblée ne réunit pas un nombre de parts sociales représentant plus de la moitié du capital, les associés sont convoqués de nouveau, par lettre recommandée, à huit jours d'intervalle à une seconde assemblée, qui est régulièrement constituée et délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Les décisions y sont prises à la majorité des votes émis.

Il ne peut être mis en délibération, à une seconde assemblée, que les propositions portées à l'ordre du jour de la première.

## Titre VII.- Exercice social - Inventaire - Répartition

- Art. 22. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- Art. 23. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent, conformément aux dispositions légales, un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, ainsi que les comptes annuels de la société.
- **Art. 24.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels. Il peut prendre copie des comptes annuels, à l'exception de l'inventaire.
- **Art. 25.** Les produits de la société constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'Assemblée des associés.

Le ou les gérants peuvent verser des acomptes sur dividendes.

# Titre VIII.- Dissolution - Liquidation

**Art. 26.** En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation se fera par les soins du ou des gérants ou de tout autre liquidateur, associé ou non, qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés. Le ou les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après le règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

### Titre IX.- Société unipersonnelle

Art. 27. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

### Titre X.- Divers

- **Art. 28.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts ou dans les règlements internes de la société, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.
- Art. 29. Toutes les contestations qui pourraient s'élever pendant la durée de la société ou lors de sa liquidation, entre les associés ou entre les associés et les gérants relativement aux affaires de la société, seront soumises obligatoirement à un arbitre ou à plusieurs arbitres, chaque partie ayant un intérêt distinct choisissant un arbitre. Si le nombre des arbitres ainsi choisis est pair, et en cas de désaccord, les arbitres désigneront, d'un commun accord, un arbitre supplémentaire et les décisions seront prises à la majorité.

La décision majoritaire des arbitres sera obligatoire et sans recours. A défaut de nomination par l'une des parties d'un arbitre dans le mois suivant invitation lui adressée par lettre recommandée, la partie diligente aura recours à Monsieur le Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière de référé qui nommera un arbitre.

## Disposition transitoire

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra le temps à courir depuis le jour de la constitution de la société jusqu'au trente et un décembre deux mille sept.

## Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations de toute nature qui incombent à la société en raison du présent acte, est estimé à la somme de mille cinq cents euros (1.500,- EUR).



#### Assemblée Générale Extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant unique de la société, pour une durée indéterminée, Monsieur Paolo Dal Zotto, prénommé.

Le gérant dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

Vis-à-vis des tiers, sauf délégation spéciale de pouvoirs, la société sera engagée sans limitation et en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

2) Le siège social de la société est fixé à L-4518 Differdange, 23, rue Xavier Brasseur.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Dal Zotto, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 janvier 2007, vol. 924, fol. 33, case 7. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 23 janvier 2007.

G. d'Huart.

Référence de publication: 2007023904/207/215.

0/02370<del>4</del>/20//213.

(070017240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2007.

# SPIE Ehlerange, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-4384 Ehlerange, 30, ZARE Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 123.779.

# **OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE**

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 9 novembre 2006 de SPIE BELGIUM, Société Anonyme ayant son siège à B-1070 Bruxelles

Sont présents: Monsieur Patrick Waterkeyn, Président,

Monsieur Eric Neyrinck, Administrateur délégué,

Monsieur Fabien Boloch, Administrateur,

Assiste: Monsieur Emmanuel Carton, Secrétaire du Conseil

Après avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration ci-avant nommé, adoptent les résolutions suivantes:

1. le Conseil d'administration décide de procéder à l'immatriculation comme succursale de droit luxembourgeois, de l'établissement de la société ayant fonctionné rue Dernier Sol 30 à L-2543 Luxembourg et établi, depuis le 1 <sup>er</sup> septembre 2006, 30 Zare Ouest à L-4384 Ehlerange.

La succursale fonctionnera sous la dénomination sociale de SPIE EHLERANGE.

Elle sera domiciliée à l'adresse précitée, 30 ZARE Ouest à L-4384 Ehlerange.

Cet établissement est actif dans tous travaux d'installations et d'entretien d'équipements techniques, en particulier dans les domaines suivants: installateur de chauffage sanitaire, électricien, travaux de désamiantage.

- 2. le Conseil désigne M. Henri Cordier, né à Ochamps (Belgique) le 13 août 1949 et domicilié Chaussée de la Hulpe 587 à 1170 Watermael-Boitsfort (Belgique), comme représentant responsable de la succursale, apte à faire fonctionner celle-ci sous sa seule signature.
  - M. Henri Cordier est habilité à désigner tous autres mandataires pour les opérations et la durée qu'il déterminera.

Il exercera ses pouvoirs en conformité des règles de gestion en vigueur dans la société.

Ces résolutions sont approuvées à l'unanimité.

Strassen, le 4 janvier 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2007022168/578/33.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03975. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.



## Visual Impact SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 85.351.

Constituée par acte passé par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 13 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n° 609 du 19 avril 2002.

Assemblée Générale Ordinaire du 22 décembre 2006

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de la société VISUAL IMPACT S.A., tenue au siège social en date du 22 décembre 2006, que les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- 1. Changement du siège social vers L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
- 2. Acceptation de la démission des trois membres du conseil d'administration:
- Madame Sylvie Abtal-Cola, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3, bd. Prince Henri, administrateur;
- Monsieur Klaus Krumnau, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3, bd. Prince Henri, administrateur;
- Monsieur Michal Wittmann, demeurant à L-1724 Waldbredimus, 27, rue de Trintange, administrateur, qui a donné sa démission en date du 7 novembre 2006.
  - 3. Nomination de trois nouveaux administrateurs pour une durée de six ans:
  - Madame Ingrid Hoolants, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, administrateur;
  - Monsieur Marc Schintgen, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, administrateur;
  - Monsieur Michal Wittmann, demeurant à L-1724 Waldbredimus, 27, rue de Trintange, administrateur.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VISUAL IMPACT S.A.

Signature

Référence de publication: 2007022512/2195/27.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08402. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

### Cheche Consultancy Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5810 Hesperange, 45, rue de Bettembourg. R.C.S. Luxembourg B 123.839.

# **STATUTS**

L'an deux mille six, le dix neuf décembre

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange

Ont comparu:

- Monsieur Cheche Valentin, administrateur de sociétés, né le 7 novembre 1956 à Bucarest (RO) demeurant à L-5810 Hesperange, 45, rue de Bettembourg, ici représenté sur base d'une procuration annexée au présent acte et donnée à Mr Diederich Paul, demeurant à I-8368 Hagen, 20, An de Laach
- Monsieur Musculus Paul, administrateur de sociétés, né le 23 mai 1971 à Dinant (B), demeurant à L-5580 Alzingen, 18, rue Roger Wercollier, ici représenté sur base d'une procuration annexée au présent acte et donnée à Mr Diederich Paul, demeurant à I-8368 Hagen, 20, An de Laach

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

- Art. 1 er. La société prend la dénomination de CHECHE CONSULTANCY SERVICES.
- **Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Hesperange. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des gérants.
- **Art. 3.** La société a pour objet des prestations de services dans le domaine informatique, le développement de logiciels, de prestations de services de consultance, ces services comprenant l'analyse des opérations et la gestion des solutions, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.
  - Art. 4. La durée de la société est illimitée.
  - Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.



Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2007.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (EUR 12.500,-) Euros, représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt cinq Euros (EUR 125,-) chacune.

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents (EUR 12.500,-) Euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

- Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.
- **Art. 8.** Lorsque la société comporte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés qu'avec l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.
- Art. 9. Les cessions des parts doivent être constatées par acte notarié ou sous seing privé. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les cessions ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du code civil.
- **Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

- **Art. 11.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.
  - Art. 12. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société.

Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

La réunion de toutes les parts entre les mains d'une seule personne n'entraînera pas la dissolution de la société.

- **Art. 13.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.
- **Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de trois quarts du capital social.
- Art. 15. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine visé à l'alinéa 1 er sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

- **Art. 16.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.
  - Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

# Souscription des parts

Ces parts ont été souscrites comme suit:

	Parts
	sociales
Monsieur Cheche Valentin, précité	99
Monsieur Musculus Paul, précité	1
Total	100

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille cinq cents (EUR 1.500,-) Euros.

# Assemblée Générale

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée Monsieur Cheche Valentin, demeurant à L-5810 Hesperange, 45, rue de Bettembourg



2. Le siège social de la société est fixé à L-5810 Hesperange, 45, rue de Bettembourg.

La société est valablement engagée par la signature unique du gérant technique.

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Diederich, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 décembre 2006, vol. 924, fol. 5, case 8. — Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehemn.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 19 janvier 2007.

G. d'Huart.

Référence de publication: 2007023906/207/92.

(070017185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2007.

# Darchange S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 119.863.

#### **EXTRAIT**

Il résulte d'une décision du gérant unique en date du 19 janvier 2007, que le siège social de la société DARCHANGE, S.à r.l. est désormais situé au 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2007.

Pour DARCHANGE, S.à r.l.

D. Marliani

Mandataire

Référence de publication: 2007023360/6654/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08965. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

#### Santa Margherita Investment Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 88.063.

### **EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 22 décembre 2006 que:

- l'assemblée renomme les administrateurs sortant, à savoir: F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A., F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A. et HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A., et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2006;
- l'assemblée renomme VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A., comme commissaire aux comptes, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2006;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marner, le 17 janvier 2007.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

Référence de publication: 2007022600/695/21.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08614. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck